



AM I Edité par l' Agence Mauritanienne d'Information

HORIZONS

Magazine mensuel

N69\ Avril\2026



**Schéma National d'Aménagement du Territoire,
Consolidation d'une vision stratégique
du développement**



IPS AU SOMMAIRE

Programme du Président de la République :

4 Accès des Mauritaniens à un habitat décent

6 La Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire :
Pour la première fois, un cadre juridique complet régissant la promotion immobilière de manière globale a été instauré

8 PNRL : Regrouper pour mieux servir

10 Politique de l'habitat et développement immobilier :
Entre ambition de croissance et contraintes du réel



11 Bâtiments et équipements publics :
Respect des normes de qualité

13 La DCIG, un centre névralgique au sein du ministère de l'Habitat



19 Urbanisme en Mauritanie :
Le SDAU, outil incontournable pour maîtriser la croissance de Nouakchott

21 Agence de Développement Urbain : Accélération des efforts pour tourner la page des quartiers précaires

23 La directrice générale de l'ANESP :
« Nous veillons à faire prévaloir la qualité, la transparence et l'efficacité dans l'exécution des projets »

HORIZONS

Magazine mensuel



Revue Mensuelle Editée par l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI)

Directeur de Publication

Mohamed Taghlyoullah LEDHEM,
Directeur Général de l'AMI

Directeur de la Rédaction

Maarouf Ould Oudaa

Rédacteurs en Chef :

Khalilou Diagana
Abderrahmane Ould Cheikh

Chef Desk Maquette

Elhadrami Ould Ahmedou
Tel : +(222) 47 00 00 55
had.mao@gmail.com

Photographe : Ahmed O/ Beyah

AMI

Tél. 45 25 29 70 / 45 25 29 40

Fax : 45 25 55 20

Email : chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B.P : 371 / 467



Direction Commerciale :

Tél. 45 25 27 77

Email : dgami@yahoo.fr

HORIZONS

Magazine mensuel

N°61 Avril 2026



Schéma National d'Aménagement du Territoire,
Consolidation d'une vision stratégique
du développement

EDITORIAL

Gérer l'équation Cités-Population

Assurer le développement harmonieux des villes, faciliter la cohabitation, l'accessibilité des services sociaux dans les cités, contribuer à mettre un terme à la prolifération de quartiers spontanés en encourageant l'accès au logement décent et de manière générale promouvoir l'environnement et le cadre de vie des populations, de façon à leur garantir un mieux-être, tels sont les principaux objectifs du volet urbanisme et habitat du programme « Mon ambition pour la Patrie » du Président de la République auquel le peuple a adhéré et que le gouvernement met résolument en oeuvre.

C'est dans cette optique que des choix pertinents de planification urbaine ont été opérés ces dernières années, donnant lieu à des stratégies intégratives efficaces d'aménagement du territoire, notamment à la faveur de la révision du code de l'urbanisme dont le nouveau format a transformé considérablement le visage de nos cités.

De même, l'adoption de la nouvelle loi portant promotion immobilière, organisation et classification des entreprises du BTP et les nombreux projets d'infrastructures ont permis de structurer davantage l'urbanisation, de renforcer la centralité des agglomérations et d'assurer une plus grande mobilité grâce à une organisation du secteur des transports dont le maillage a été massifié et optimisé, et dont l'offre a été densifiée et rendue plus cohérente.

C'est ainsi que la sécurité et la salubrité publiques sont aujourd'hui mieux garanties, les facteurs de mobilité, d'inclusivité et de mixité fonctionnelle plus performants et la qualité de la vie urbaine mieux ressentie par les citoyens.

Au cours des six dernières années, des édifices imposants ont foisonné, des sièges d'institutions publiques ont émergé, des structures de santé ont vu le jour, des écoles ont été construites et de nouvelles routes ont facilité la mobilité dans les cités. Ces différentes réalisations se sont succédé à un rythme accéléré et ont été intelligemment bien réparties spatialement.

Sur le plan de l'habitat, le bâti a été marqué par une croissance considérable grâce à la viabilisation de nouvelles zones urbaines et l'accent mis sur le logement social, favorisant du coup l'accès de milliers de citoyens à un habitat salubre et décent particulièrement les plus défavorisés de la population par le biais du projet phare « Nouvelle vie ».

Ces différentes actions structurent désormais la dynamique de transformations de nos cités qui deviennent de plus en plus des villes productives offrant les fonctionnalités indispensables à un cadre urbain viable. En matière de marchés publics, la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation, introduite par les réformes relatives à la commande publique a consolidé les principes de libre accès aux marchés, d'égalité de traitement des soumissionnaires et de transparence des mécanismes et procédures d'attribution et un suivi plus rigoureux dans l'exécution pour s'assurer de la stricte observation par les contractants de leurs obligations stipulées dans les cahiers de charges.

Habitat, urbanisme, marchés publics procèdent, tous, de la gestion de l'équation cités-population. Mais la résolution de cette équation continuera inmanquablement de requérir l'engagement citoyen pour conférer aux cités l'attractivité et aux citoyens confort et mobilité.

La Rédaction

Programme du Président de la République :

Accès des Mauritanien(ne)s à un habitat décent



Par Yahfthou Ould Zein

La problématique de l'habitat semble plus que jamais d'actualité, sachant qu'aujourd'hui un tiers de la population urbaine mondiale habite dans un bidonville et que l'Afrique est un des continents les plus touchés par ce phénomène. La Mauritanie n'échappe à cette règle et la plupart des grandes villes du pays sont connues, au cours des quatre dernières décennies, une explosion démographique brutale et doivent faire face à d'importants problèmes d'habitat.

Pendant la première décennie, les principaux centres urbains, à leur tête Nouakchott et Nouadhibou, sont restés de petites villes, sans grande ambition, même si certaines infrastructures de base vont être développées pour répondre aux besoins administratifs prioritaires.

C'est vers les années soixante-dix que, sous la pression de la grande sécheresse, un exode rural massif et désordonné va les transformer subitement en maison des possibilités d'accueil, d'emploi et de scolarisation qu'offrent les principales infrastructures nationales qui s'y trouvent.

En quelques années seulement, la population mauritanienne va se retrouver majoritairement urbaine et les principales villes connaîtront alors un étalement sans précédent, anarchique, spéculatif et d'une am-

pleur telle que les infrastructures et les équipements collectifs accompagnent difficilement, sinon rarement, les besoins qui sollicitent partout des solutions souvent urgentes et parfois structurelles.

Considérée en 1950 à 75% de nomades et 25% de sédentaires, la population s'est trouvée en peu de temps dans une situation urbaine fortement inversée avec une prédominance record de la population urbaine dont les estimations atteignent aujourd'hui 80,0%, tendance qui implique de profonds changements dans les modes de vie des mauritaniens. Or, la réduction significative et de plus en plus irrésistible du nomadisme dans le pays est à l'origine d'un des problèmes majeurs des villes de Mauritanie, à savoir le manque de gestion de leur croissance. A cela, s'ajoutent naturellement l'existence d'une multitude de petites agglomérations dispersées et parfois éloignées les unes des autres, ce qui rend difficile et plus coûteux leur couverture par les services sociaux de base ainsi que la maîtrise de leur évolution urbaine.

Sous cette impulsion, les villes de Mauritanie, lieu de tous les contrastes, ont été construites, au jour le jour, et offre le visage de cités en perpétuelle chantier, s'étendant à perte de vue. Cette situation résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs dont le principal défi reste celui de l'exode rural, consécutif à des cycles de sécheresses implacables, l'ap-

pauvrissement subite des nombreuses populations d'éleveurs et de paysans qui sont venus peupler massivement tous les centres urbains et s'installer de manière anarchique, dans de conditions de précarité totale.

À la veille de la mise en œuvre du Programme du Président de la République Taahoudati, le diagnostic est clair : « en dépit des efforts entrepris, nos villes n'offrent toujours pas les services et fonctionnalités attendus et se caractérisent par la précarité du logement, l'occupation illégale du domaine public et l'anarchie du développement urbain. L'application avec vigueur du code de l'urbanisme devient une urgence ».

« En raison de l'urbanisation rapide, nos villes ont un gisement de croissance et d'emplois qui n'est pas judicieusement exploité », a indiqué le Président de la République en soulignant par ailleurs « qu'une politique qui fera de nos villes des moteurs de développement économique sera mise en place ». Nos villes, a-t-il précisé seront dans les prochaines années un espace de vie et de créativité où notre jeunesse trouvera emplois et loisirs dans une parfaite sécurité ».

Au niveau du secteur de l'habitat, le Programme du Président de la République a fait l'objet d'une attention particulière qui consacre la ferme volonté politique de réduire le retard du pays dans ce do-



maine vital de la vie nationale et consacrer l'ambition de trouver des solutions pérennes aux problèmes structurels du logement en Mauritanie en favorisant l'accès de tous les citoyens à un habitat décent.

Pour faire face à ce défi et dans la perspective de parvenir aux résultats escomptés, le Programme du Président de la République donne la priorité à un train de mesures dont la mise en œuvre a déjà permis, au cours d'une courte période, un meilleur accès au logement social avec la construction de nombreuses cités de types différents dans les Chefs lieux des Wilayas, la réalisation d'un programme de financement des infrastructures urbaines, la restructuration des quartiers précaires de Nouakchott par le biais du projet inédit « Nouvelle Vie » de destiné à substituer aux habitations sauvages des zones salubres et répondant aux critères d'un urbanisme minimal au bénéfice des plus pauvres, etc.

En réponse à une question d'un député au Parlement, relative à l'évaluation des politiques et stratégies du secteur dans les domaines de l'habitat et de l'urbanisme, la ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a expliqué que cette question reflète l'intérêt et la préoccupation légitime du pouvoir législatif pour les questions fondamentales liées à l'urbanisme, à l'habitat et à l'aménagement du territoire, en raison de leur impact direct, notamment sur le processus de développement économique et social du pays.

Elle a également passé en revue les mesures réglementaires et de contrôle adoptées, en ce qui concerne les réformes majeures et les politiques stratégiques suivies dans le domaine de l'urbanisme, telles que la nouvelle loi sur l'urbanisme et la construction, la résolution des lacunes législatives, la politique nationale d'urbanisme, la réalisation de l'équilibre urbain, en plus des textes d'application, du guide méthodologique, des plans directeurs et du contrôle urbain.

S'agissant de l'aménagement du territoire, la ministre a précisé que l'élaboration du Plan National d'Aménagement du Territoire a été lancée. Ce plan définit les orientations générales de l'aménagement

du territoire, de la protection de l'environnement et de la réalisation du développement durable, en régulant l'utilisation de l'espace. Elle a également mentionné l'élaboration d'une stratégie nationale d'organisation de l'urbanisation, qui, avec son programme de mise en œuvre, constitue un outil stratégique et opérationnel pour gérer la mobilité de la population et l'urbanisation de manière organisée. Elle a ajouté que dans le domaine de la cartographie, des travaux sont en cours pour produire une carte expérimentale multi-échelles (1/50 000) couvrant une superficie de 52 000 kilomètres carrés dans le nord du pays, soulignant l'importance de ces cartes pour fournir des données précises au service du développement, et qu'elles seront généralisées ultérieurement à l'ensemble du territoire national et utilisées dans divers domaines, tels que la sécurité, le tourisme, l'industrie et l'agriculture.

Dans le volet « villes productives » du Programme du Programme du Président de la République, les actions menées par le gouvernement ont concerné en particulier :

- Le programme d'habitat qui a permis la réalisation plusieurs cités de logements dans la plupart des capitales des wilayas
- La révision du code de l'urbanisme ;
- L'élaboration de schémas d'assainissement de la ville de Nouakchott et de certaines villes de l'intérieur du pays ;
- La protection des villes de Nouakchott et de Nouadhibou contre les invasions marines par la fixation de trois hectares de dunes côtières ;
- L'élaboration d'études techniques et de faisabilité pour le colmatage de neuf brèches et la construction d'ouvrages de franchissement ;
- La construction de six dépôts d'ordures ;
- L'étude pour la promotion d'une architecture locale avec comme objectifs la mise en place de règles précis d'encadrement du domaine architectural et la réalisation d'un Atlas des architectures régionales seront lancés ;
- La nouvelle loi portant promotion immobilière qui vient d'être adoptée et le décret fixant les prin-

cipales orientations en matière d'architecture mauritanienne permettront d'accélérer et d'améliorer la production immobilière ;

- Le décret organisant la classification des entreprises BTP a été complété par l'adoption du règlement intérieur de la commission en charge de la qualification et de la classification.
- La mise en place d'un système géodésique avec la réalisation de 72 bornes géodésiques du réseau de base (construction et équipements par des systèmes de repérages) de données de base toponymique pour la ville de Nouakchott et d'un inventaire toponymique géo-référencé des lieux habités dans les wilayas du Hodh Echarghi, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Tagant, du Tarza, de l'Adrar, du Tiris Zemmour, de l'Inchiri, et de Dakhlet Nouadhibou.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme du Président de la République, les efforts du gouvernement dans le domaine de l'urbanisme ont également porté sur de nombreuses réalisations, notamment en ce qui concerne les bâtiments et travaux publics, les infrastructures électriques, hydrauliques et numériques, les branchements en eau dans la plupart des villes et agglomérations importantes en appui à la mise en œuvre d'une politique de l'habitat dont les objectifs visent l'accès des citoyens à des logements adéquats ainsi que l'offre de des conditions de vie décentes et des services urbains de qualité.

La stratégie nationale de l'habitat et l'étude sur les mécanismes de financement de l'habitat, qui sont achevées, servent d'étape fondatrice et une première réponse à la question du logement occupant désormais une place essentielle dans la problématique de la lutte contre la pauvreté en milieu urbain. Ainsi, les actions du gouvernement s'inscrivent en harmonie dans les programmes nationaux de lutte contre la Pauvreté et visent en priorité à réduire la pauvreté en milieu urbain par l'amélioration des conditions de vie des populations.

La Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire :

Pour la première fois, un cadre juridique complet régissant la promotion immobilière de manière globale a été instauré

La ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Mme Naha Mint Hamdi Ould Moukhsas, a indiqué que la promotion immobilière est entrée dans une nouvelle phase avec la promulgation de la loi n°017-2023, qui a instauré, pour la première fois, un cadre juridique complet régissant ce domaine de manière globale. « Dans ce cadre, nous avons pu accorder dix licences de promotion immobilière, et nous espérons que les bénéficiaires de ces licences seront en mesure de réaliser des projets de logement ouvrant la voie à une transformation qualitative du secteur », a-t-elle souligné dans une interview exclusive avec le magazine Horizons et dont voici l'intégralité :

Horizons : Quels sont les principaux axes de la stratégie de votre département dans ses domaines d'intervention ?

La ministre de l'Habitat : La stratégie du département de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire repose sur une vision intégrée inspirée du programme de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, « Mon ambition pour la patrie », et s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre de la politique générale du Gouvernement de Son Excellence le Premier Ministre, Monsieur El Mostar Ould Djay, approuvée par l'Assemblée Nationale.

Cette stratégie s'articule autour de plusieurs piliers fondamentaux. Le premier concerne la réforme du dispositif juridique et réglementaire. Dans ce cadre, le département a élaboré une nouvelle loi relative à l'urbanisme et à la construction, appuyée par huit textes d'application, ainsi que douze autres textes actuellement en préparation, afin de mettre en place un cadre moderne et contraignant permettant d'organiser l'espace urbain et de remédier aux dysfonctionnements hérités des accumulations du passé.

La stratégie repose également sur le renforcement des outils de planification urbaine, à travers l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) dans plusieurs grandes villes et autres villes de l'intérieur du pays. Après Nouakchott, dont le schéma a déjà été approuvé, les travaux se poursuivent pour l'élaboration de schémas similaires dans dix villes de l'intérieur, parallèlement à la préparation des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des Plans d'Aménagement de Zones (PAZ), afin de maîtriser l'expansion urbaine et d'assurer sa cohérence avec notre contexte culturel, environnemental, économique et social.

Dans ce même cadre, une attention particulière est accordée à la politique du logement économique et social. Le département œuvre actuellement à l'élaboration de la Stratégie nationale du logement urbain ainsi qu'à une nouvelle codification du logement, dans le but d'encourager la production de logements sociaux et économiques et de mettre en place des mécanismes de financement innovants permettant aux citoyens d'accéder à un habitat décent.

S'agissant de l'aménagement du territoire, les travaux progressent dans le cadre de l'élaboration du premier Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), qui constituera un cadre de référence pour l'orientation des politiques publiques et la promotion d'un développement équilibré entre les différentes régions du pays. Cette démarche repose sur une large approche participative. Nous venons d'achever la première phase relative au diagnostic et nous entamons prochainement la deuxième phase consacrée à la définition des orientations stratégiques.

Parallèlement, les services du département poursuivent la mise en œuvre de la politique stratégique de l'État en matière de bâtiments et d'infrastructures publiques. Le département demeure ainsi l'organe principal de l'État dans le domaine de la construction, notamment pour les édifices administratifs souverains, les infrastructures administratives, éducatives et sanitaires.



Horizons : Comment garantissez-vous la conception et l'exécution des projets d'infrastructures conformément aux normes de qualité et dans les délais contractuels ?

La ministre de l'Habitat : Le département adopte une approche rigoureuse et intégrée afin de garantir la qualité des projets et le respect des délais, à travers plusieurs mécanismes pratiques.

Premièrement, le système de qualification et de classification des entreprises, qui a instauré des critères objectifs d'évaluation des capacités techniques et financières. Ce système a permis de classer plus de 400 entreprises et de créer des milliers d'emplois. Il a également contribué à professionnaliser le secteur du bâtiment et des travaux publics après des années de désordre ayant conduit certaines entreprises à exécuter de grands projets sans vérification préalable de leurs capacités.

Deuxièmement, le renforcement des mécanismes de contrôle et de suivi grâce à la mise en place d'un système de suivi précis fondé sur des rapports de terrain permettant de mesurer l'état d'avancement des travaux et d'identifier les difficultés, avec des mesures immédiates prises pour remédier à tout retard éventuel.

Troisièmement, la transparence dans les marchés publics, à travers l'adoption d'appels d'offres ouverts et le respect des procédures légales, garantissant ainsi une concurrence équitable et une meilleure qualité d'exécution.

Quatrièmement, la garantie des droits des partenaires contractuels. Le ministère veille à ce que toutes les entreprises ayant rempli leurs obligations contractuelles perçoivent leurs paiements dans les délais appropriés, ce qui renforce la confiance et stimule la performance.

Par ailleurs, les travaux se poursuivent pour la qualification et la classification des bureaux d'études et de contrôle afin de renforcer la qualité de la supervision technique des projets.

Toute personne suivant ce secteur peut aisément constater l'amélioration significative de la qualité d'exécution ainsi que le niveau d'avancement des projets. Le phénomène des projets accusant des retards importants a, grâce à Dieu, nettement reculé.

Horizons : Quand verrons-nous les projets de promotion immobilière devenir un mécanisme durable d'accès à un logement décent ?

La ministre de l'Habitat : La promotion immobilière est entrée dans une nouvelle phase avec la promulgation de la loi n°017-2023, qui a instauré, pour la première fois, un cadre juridique complet régissant ce domaine de manière globale. Dans ce cadre, nous avons pu accorder dix licences de promotion immobilière, et nous espérons que les bénéficiaires de ces licences seront en mesure de réaliser des projets de logement ouvrant la voie à une transformation qualitative du secteur.

Cela nécessite également une prise de conscience de nos concitoyens quant à la nécessité de passer de la recherche foncière et de la course aux terrains à la recherche du logement lui-même. En d'autres termes, il est essentiel d'évoluer de l'idée d'acquiescer une parcelle pour y construire une maison individuelle vers celle d'acquiescer un appartement équipé et garanti. Cette solution est plus accessible financièrement pour le citoyen et permet une meilleure disponibilité des services publics.

Cette évolution intervient dans un contexte marqué par une demande croissante de logements, conséquence des profondes mutations démographiques et de l'urbanisation accélérée qu'a connue le pays au cours des dernières décennies. Bien que l'État ait accompagné cette évolution, les expériences passées n'ont malheureusement pas obtenu le succès escompté pour plusieurs raisons, prises en considération par la nouvelle loi, qui instaure un système intégré fondé notamment sur :

- L'organisation de la profession de promoteur immobilier ;
- La définition de ses responsabilités en matière de financement, d'exécution et de livraison ;
- La garantie des droits des acquéreurs ;
- L'introduction de mécanismes modernes tels que la vente sur plan et la location-accession ;
- La mise en place de mécanismes de financement du logement social et économique.

La loi prévoit aussi des incitations fiscales et financières et encourage les partenariats entre les secteurs public et privé.

Horizons : Où en est le projet du Schéma National d'Aménagement du Territoire ?

La ministre de l'Habitat : L'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire a



atteint un stade avancé. Un diagnostic global a été réalisé à la suite de vastes concertations ayant impliqué les différentes wilayas ainsi que les acteurs locaux.

En novembre 2025, le Forum de Nouakchott s'est tenu en présence des ministres concernés, de l'ensemble des walis, des présidents de région et de toutes les parties prenantes. À cette occasion, le diagnostic élaboré par des experts nationaux et internationaux sur la réalité des investissements, des richesses et de ses ressources a été présenté. Ce forum a constitué une opportunité pour tous les participants d'exprimer leurs points de vue dans le cadre d'un travail technique remarquable et intégré.

Actuellement, nous nous préparons à organiser une réunion de l'Observatoire National de l'Aménagement du Territoire afin de lui présenter ces résultats. Ensuite, nous entamerons immédiatement la deuxième phase relative à la définition des grandes orientations stratégiques du pays pour les vingt prochaines années.

Ce processus sera couronné par l'adoption d'une loi spécifique relative au Schéma National d'Aménagement du Territoire, qui deviendra un instrument de référence pour orienter les investissements, garantir l'équité territoriale et promouvoir un développement équilibré.

Horizons : Où en est l'état d'avancement des travaux du programme d'urgence pour le développement de la ville de Nouakchott, notamment à l'approche de l'échéance officielle ?

La ministre de l'Habitat : Comme vous le savez, le 20 janvier 2025, Son Excellence le Président de la République a procédé au lancement de cet important programme, conçu selon une approche participative et intégrée associant les élus et les acteurs locaux.

Ce programme bénéficie d'un suivi étroit et d'une attention particulière, ce qui a permis d'enregistrer des avancées significatives. Le taux global de réalisation a atteint environ 03,5 %, traduisant le sérieux de l'exécution.

Dans ce cadre :

- Toutes les infrastructures éducatives supervisées par le département dans les moughataas du Ksar et de Teyragh-Zeina ont été livrées et mises en service à l'ouverture de l'année scolaire, en octobre 2025 ;
- Deux centres de santé à Nouakchott ont été livrés,

tandis que les travaux de vingt-six centres de santé restants avancent à un rythme soutenu et très avancé, avec une livraison prévue dans les prochaines semaines.

Nous estimons qu'une fois ces infrastructures sanitaires achevées, elles constitueront un tournant qualitatif majeur pour le système de santé de la capitale, en réduisant considérablement la pression exercée sur les grands hôpitaux.

Horizons : Qu'en est-il du programme d'urgence pour la généralisation de l'accès aux services essentiels du développement local ?

La ministre de l'Habitat : Je rappelle également que le 06 novembre 2025, j'ai eu l'honneur d'accompagner Son Excellence le Président de la République dans la ville de Néma, où il a procédé au lancement de ce programme structurant, caractérisé, lui aussi, par un large niveau de concertation de terrain avec les populations locales à travers les élus et les acteurs concernés.

Depuis son lancement, ce programme connaît une bonne progression et constitue l'un des programmes nationaux les plus importants visant à assurer l'équité dans l'accès aux services de base.

Les interventions du département dans le cadre de ce programme comprennent :

- 40 centres de santé ;
- 03 postes de santé ;
- La construction de plusieurs hôpitaux, dont deux hôpitaux régionaux à Zouerate et Akjoujt, actuellement en cours de réalisation, ainsi que trois hôpitaux départementaux à Timane, Mbour et Maga Lahjar, actuellement au stade de sénes et dont les appels d'offres seront prochainement lancés ;
- En plus de 1 150 salles de classe.

Nous nourissons un grand espoir et une réelle confiance quant à la contribution de ce programme à une amélioration qualitative des infrastructures sanitaires et éducatives dans l'ensemble des wilayas du pays.

Un indicateur rassurant confirme cette dynamique : le taux d'avancement des travaux a atteint aujourd'hui 41,2 %, tandis que le taux de consommation de délais contractuels n'a pas dépassé 37,5 %, ce qui traduit, comme je l'ai indiqué, l'importance particulière accordée par les hautes autorités du pays à ces projets.

PNRL : Regrouper pour mieux servir



De nombreux villages sont confrontés à des défis importants : démographie en baisse, pression sur les ressources financières, absence d'infrastructures, problème d'accès aux services publics, difficulté de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre.

Pour ces villages, le regroupement constitue un moyen d'optimiser l'organisation et la desserte de leurs services, de dégager certaines économies, de favoriser le développement d'une vision concertée de leur avenir économique et d'atteindre une plus grande cohérence dans les intentions d'aménagement du territoire.

En effet, le mode d'habitat actuel, caractérisé par une extrême dispersion, rend excessivement onéreuse l'implantation des infrastructures sociales telles que les écoles, les centres de santé, l'adduction d'eau potable.

Le morcellement excessif et illimité («atomisation») des terres conduit à une situation économique catastrophique. Il convient alors de ne pas sacrifier les générations futures en laissant se perpétuer le mode actuel d'occupation de l'espace.

La politique de regroupement villageois, souvent mise en œuvre pour lutter contre la dispersion de l'habitat rural, vise à concentrer les populations dans des centres plus structurés. Les principaux avantages de cette démarche sont d'ordre logistique, économique et social, et surtout un moyen d'optimiser l'organisation et la desserte de leurs services.

Il est évident que le regroupement facilite l'implantation et la rentabilisation des équipements sociaux de base (écoles, centres de santé, adduction d'eau potable, électricité) qui sont difficilement réalisables dans des zones dispersées.

De même, il favorise une meilleure organisation des producteurs ruraux à travers des groupements villageois, permet un accès plus facile au crédit,



aux intrants, aux équipements techniques et à l'alphabétisation fonctionnelle, tout comme il renforce la cohésion sociale dans la mesure où le regroupement permet aux habitants de se rencontrer, de travailler ensemble et de créer un cadre de vie communautaire plus fort.

Il induit également davantage de sécurité, rapproche de l'administration et améliore la gestion politique locale en transformant des unités familiales dispersées en une structure politique multi-lignée, favorisant la coopération des groupes familiaux.

Ces regroupements, lorsqu'ils sont endogènes ou bien gérés, deviennent des leviers de participation communautaire et de modernisation du milieu rural, s'inscrivent dans une logique de continuité et de stabilité sociale et impliquent aussi un pari économique sur l'avenir grâce à une meilleure efficacité économique parce que la concentration spatiale des hommes et des activités optimise les économies d'échelle.

A l'effet d'atteindre ces objectifs, et dans le cadre plus global de la mise en œuvre de la politique du gouvernement visant à améliorer la qualité de vie des populations dans un milieu rural, d'optimiser les efforts de l'Etat et de lutter contre la sédentarisation anarchique, un Programme National de Regroupement des Localités (PNRL) a été créé au niveau du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme en 2009. Ensuite, une cellule de Coordination du Programme National de Regroupement des Localités a été créée en 2017.

Cette cellule a pour mission de définir la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de regroupement des localités et d'encadrement de la sédentarisation, de définir, de mettre en œuvre et de suivre les projets et programmes de création de villes nouvelles, d'extension et de modernisation des lieux habités, d'élaborer et de suivre les conventions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre en relation avec les missions de la Cellule. Elle réalise également toutes les études rentrant dans le cadre de missions de la Cellule, élabore et met en œuvre des politiques Information - Communication relatives au regroupement des localités et de réorganisation des lieux d'habitation.

Le Programme National de Regroupement des Localités a pour objectifs de mettre en place un cadre normatif sur les lieux habités (typologie, gouvernance, toponymie) et de créer des pôles de regroupement de localités compétitifs pour favoriser l'accès des populations aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, énergie). Il permet de rationaliser les interventions de l'Etat, de promouvoir un développement local durable par la création d'infrastructures et équipements structurants (routes, réseaux divers, équipements marchands...) et de valoriser les potentiels locaux (agriculture et élevage principalement).



Ces principaux axes d'intervention portent sur l'installation organisée des populations sur des espaces appropriés, apprêtés, lotis et viabilisés, la construction de bâtiments administratifs et collectifs (services marchands d'utilité publique), la construction des infrastructures et équipements dans les règles de l'art et assurant un service public de qualité (éducation, santé, culte, transport, eau, électricité etc.). Les interventions favorisent la création de conditions favorables à l'émergence d'un développement local harmonieux et l'amélioration de l'administrabilité des populations par la déconcentration et la délocalisation des services essentiels de proximité (état-civil, sécurité, administration territoriale).

D'importantes réalisations

Les réalisations ont permis au niveau de chaque regroupement d'élaborer un plan de lotissement du site, de construire une école complète, un centre ou un poste de santé, un complexe islamique (Composé d'une mosquée, d'une mahadra et d'une loge imam), un bâtiment à usage administratif, cinq logements au profit des fonctionnaires en place, un

marché de quartier, un marché à bétail) et d'installer une alimentation en eau potable.

Au tout début du programme, il a été procédé au regroupement de N'beiket Lehwach (Dhaar, Hodh Echarghi), de Tennessa (Koubenni, Hodh El Gharbi), de Boulebrath (Barkéol, Assaba), de Bouratt (Male, Brakna) et de Sabhalla (M'Bout, Gorgol), a expliqué le coordinateur de la cellule du Programme national de regroupement des villages, M. Zeine El Abidine Ould El Bou.

Ce dernier a ajouté que depuis Septembre 2019, des solutions ont été trouvées pour tous les problèmes d'accès à l'eau potable dans les anciens regroupements de El Af (Kaédi, Gorgol) de Magha (Barkéol, Assaba), de Boughe (Adel Bagrou, Hodh Echarghi), de Kouandy 3 (Tékane, Trarza), de Hweiriye (Nema, Hodh Echarghi) et d'Ematt Leekarich (Nema, Hodh Echarghi).

De même, depuis cette date, a-t-il aussi dit, il a été procédé à l'élaboration du plan de lotissement et installation des familles à l'extension de la ville de Wompou (Guidimagha), à l'achèvement de la réalisation du regroupement Mousfeya (Adel Bagrou, Hodh Echarghi) (4 ans de retard, de 2015 au 2019), du regroupement Tenwemend (Chinguity, Adrar) (3 ans de retard, de 2016 à 2019), de l'Extension de

la ville d'Adel Bagrou (Hodh Echarghi) (4 ans de retard, de 2015 à 2019), et de la construction dans chaque regroupement de 5 logements au profit des fonctionnaires de l'Etat.

Le coordinateur de la cellule a souligné que jusqu'ici, le nombre des familles bénéficiaires de tous ces regroupements est estimé au minimum à 11 034 familles alors que le total des superficies des plans de lotissement de ces regroupements est de 3 613,82 hectares et que les coûts de réalisation des équipements des regroupements se chiffrent à 701 120 432 MRU.

La dynamique des regroupements villageois se poursuit

Le programme des regroupements villageois se poursuit actuellement avec celui de El Bezoul (Tékane au Trarza) au profit de 513 familles, et bénéficie d'un plan de lotissement, d'un poste de santé, d'une école primaire et de quatre logements pour les fonctionnaires.

Il se poursuit également au niveau de Taga (Maghama, Gorgol) au profit de 335 familles installées pour lesquelles les équipements publics sont en cours de réalisation par TAAZOUR, a indiqué M. Zeine El Abidine Ould El Bou.

Le coordinateur de la cellule a signalé que quatre plans de lotissement sont par ailleurs élaborés par le MHUAT pour quatre regroupements dans la commune de Boulebrath (Barkéol) : M'ayer, Evree Ejeck, Esweyeh et Thiambal et que les équipements publics dans ces quatre regroupements sont en cours de réalisation par TAAZOUR. Aussi, une étude de faisabilité pour le regroupement El Wevaa (M'Bout) a été réalisée par le ministère tandis que les équipements publics dans ce regroupement sont en cours de réalisation par TAAZOUR, a-t-il ajouté.

Et d'affirmer que ce programme sera bientôt élargi à Goywatt (commune de Sangrava, Brakna), Vouj et Dwalatt (commune Soudoud, Moudjriya), Erch Ettelli, Tememrouret et Graret Levass (commune d'El Meddah, Aoujeff) et El Maleh (commune de N'Terguent, Aoujeff).

HMS

Etapas pour la réalisation d'un regroupement

1. Demande des populations transmise au MHUAT par les autorités locales concernées ;
2. Etude préliminaires (visites des localités, estimation des populations, collectes des données sur les activités et les équipements en place..) ;
3. Etude d'impact environnemental et de faisabilité ;
4. Mission conjointe MHUAT-MHA, pour la prospection hydraulique ;
5. Choix du site du regroupement ;
6. Elaboration d'un plan de lotissement (approuvé en Conseil des ministres) ;
- Apprêtement des espaces de superficie entre 80 ha et 700 ha pour l'implantation de slots à usage d'habitation ;
7. Construction des équipements publics (Construction d'un centre administratif, d'une brigade de gendarmerie, des logements des chefs des brigades, d'une mosquée couplée à une mahadra, d'une école à cycle complet (un collège pour certains regroupements), d'un centre ou d'un poste de santé, d'un marché, d'un marché à bétail ;
8. Bornage des plans de lotissements ;
9. Recensements et installation des populations ;
10. Réalisation, si nécessaire, des forages pour l'alimentation des regroupements en eau potable ;
11. Transfert des équipements aux secteurs de ruelle pour les mettre en service ;
12. Installation des populations.

Politique de l'habitat et développement immobilier :

Entre ambition de croissance et contraintes du réel

En Mauritanie, où l'immensité du territoire se conjugue aux transformations sociales et économiques, la question du logement s'impose comme un défi majeur. Entre l'expansion rapide de Nouakchott et les difficultés d'aménagement dans les villes de l'intérieur, la politique de l'habitat se trouve à la croisée de plusieurs impératifs : répondre à la demande sociale, encadrer l'urbanisation et absorber les effets d'une croissance démographique soutenue.

Le logement ne se limite plus à une réponse matérielle. Il est désormais un levier stratégique de développement, révélateur des capacités de l'État à réduire les inégalités et à structurer durablement l'espace urbain.

Des politiques publiques en constante adaptation

Selon Mme Fauna Ennahi, directrice du Logement, au ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHAT), les politiques d'habitat ont évolué sous l'effet des crises climatiques, notamment les sécheresses, et de leurs conséquences démographiques. La création de la SOCOGIM a été une première réponse structurée à la demande croissante en logements.

Cependant, avec moins de 10 000 logements réalisés, ces initiatives sont restées en deçà des besoins, notamment face à l'expansion des quartiers précaires et à l'étalement urbain.

Impliquer le secteur privé

Face à la pression économique croissante sur les ménages, les pouvoirs publics ont opéré un tournant stratégique en misant sur les promoteurs privés. L'adoption de la loi n°017-2023 sur la promotion immobilière marque une étape clé de cette réorientation.

Ce cadre juridique introduit :

des incitations fiscales pour encourager la construction de logements sociaux et économiques ; des mécanismes de location-vente facilitant l'accès progressif à la propriété, une ouverture à l'habitat vertical, afin de limiter l'étalement urbain.

La réforme a pour but prioritairement les classes moyennes et les populations vulnérables, jusque-là largement exclus du marché formel.

Structuration et assainissement

Longtemps marqué par l'informel, le secteur de la promotion immobilière fait désormais l'objet d'un encadrement plus strict. L'accès à la profession est conditionné à des garanties financières et techniques, et les projets sont suivis de l'agrément jusqu'à la commercialisation.

Aujourd'hui, une dizaine de promoteurs agréés opèrent sur le marché national, traduisant une volonté de professionnalisation et de crédibilisation



du secteur.

Des projets en cours et des perspectives concrètes

Pour les autorités, les conditions sont réunies pour accélérer la production de logements accessibles. Plusieurs projets sont déjà engagés, notamment ceux portés par la SNIM à Nouadhibou et Zouerate, avec un programme initial de 1 000 logements. D'autres projets sont à l'étude, ciblant notamment : Les fonctionnaires et les salariés du secteur privé. Ces initiatives traduisent une volonté de diversifier l'offre et d'adapter les solutions aux différentes catégories sociales.

Une vision stratégique à long terme

Au-delà des mesures immédiates, les autorités travaillent à une stratégie nationale de l'habitat urbain,

en cours de validation. Celle-ci prévoit d'anticiper les besoins de la Mauritanie, estimés à plus de 200 000 logements sur les 25 prochaines années.

Cette stratégie repose sur :

Des plans quinquennaux ; des programmes d'action annuels ; une réforme du cadre juridique et financier ; l'élaboration prochaine d'un code de l'habitat intégrant des normes techniques harmonisées.

Régulation, digitalisation et gouvernance

Les réformes engagées ne se limitent pas à la production de logements. Elles visent également à : Encadrer le marché locatif et protéger locataires et bailleurs ; organiser la profession d'agent immobilier ; réduire les pratiques informelles.

Par ailleurs, la digitalisation des données et la réalisation d'études sur l'offre et la demande, notamment à Nouakchott et dans les autres wilayas, doivent permettre un pilotage plus précis et plus efficace des politiques publiques.

Un État régulateur face à des attentes croissantes

En définitive, l'État tend à se repositionner comme régulateur et facilitateur, laissant au secteur privé un rôle moteur dans la production de logements. Ce choix stratégique repose sur des mécanismes incitatifs et une meilleure gouvernance du secteur.

Il reste que les défis demeurent considérables. Entre besoins massifs, contraintes économiques et exigences sociales, la réussite de cette politique dépendra de sa capacité à produire, rapidement et durablement, des logements accessibles au plus grand nombre.

Alassane Athié

Bâtiments et équipements publics :

Respect des normes de qualité



Les bâtiments et constructions publics sont une importante source d'emploi et un des piliers les plus importants de l'économie nationale, car ils sont un investissement sûr à long terme et un moteur de croissance économique et sociale.

Les dépenses dans les infrastructures, comme les écoles, les hôpitaux, etc., contribuent à augmenter la productivité générale et à attirer les investissements privés. Elles créent, également, des opportunités d'emploi, car le secteur de la construction est l'un des secteurs qui génèrent le plus d'emplois, directement ou indirectement.

L'investissement dans les bâtiments publics crée également une activité économique supplémentaire dans d'autres secteurs.

Les investissements dans les bâtiments publics stimulent la croissance à court terme grâce à des projets majeurs qui injectent des liquidités dans l'économie, tout en favorisant la croissance à long terme en améliorant l'efficacité de l'économie et en augmentant sa compétitivité.

Où se joue leur rôle économique et de développement, ce type d'investissements a un rôle social en améliorant la qualité de vie, car la construction d'écoles, d'hôpitaux et d'installations publiques rehausse le niveau des services de base.

Les investissements publics dans le domaine des bâtiments contribuent à réduire les inégalités sociales, grâce à la répartition des projets dans les zones marginalisées, ce qui du coup, entraîne à l'équité.



En Mauritanie, des progrès fulgurants ont été réalisés ces dernières années en matière de construction de bâtiments publics pour assurer l'accès aux services de base nécessaires au développement local. Il s'agit d'un grand nombre d'écoles, de structures de santé, d'établissements d'enseignement technique et professionnel et autres qui ont vu le jour en un temps record et dans le respect des normes de qualité et d'efficacité. Toutes ces réalisations appréciables jouent un rôle majeur dans la modernisation du patrimoine collectif, tout en améliorant le confort des usagers. C'est ce qui ressort d'une interview accordée par M. Brahim Ould Sghaïr,

directeur des Bâtiments et Équipements publics au ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire à notre magazine Horizons.

Infrastructures scolaires

Évoquant le bilan de son département dans le domaine de construction des infrastructures scolaires, le directeur a annoncé que seulement pour la période allant de 2019 à 2020 un bond quantitatif et qualitatif a été atteint avec la réalisation de 4000 salles de classe. Un chiffre que les responsables du département et du système d'enseignement considèrent comme étant énorme et marque un jalon très significatif sur la voie de la scolarisation de tous les enfants mauritaniens dans les meilleures conditions.

Ce grand nombre de salles de classe va permettre aux écoles de rompre pour de bon avec la promiscuité. Le directeur a ajouté que les travaux sont en cours pour la construction de 1300 salles de classe dans le cadre du programme prioritaire pour la généralisation de l'accès aux services de base nécessaires au développement local (PPGASDL).

Réalisations dans le domaine sanitaire

S'agissant du secteur de la Santé, le directeur a rappelé que son département avait lancé en 2023 dans le cadre du Programme Prioritaire Élargi du Président de la République (ProPEP) les travaux de construction de 20 centres de santé dont 6 déjà réceptionnés, 9 en phase finale et 5 en cours de construction.

Il a ajouté qu'il est prévu dans le cadre du même programme la construction de 28 postes de santé dont la plupart a été déjà réceptionnée, en plus de trois hôpitaux de type H1 à Tidjikja, Aleg, et Aïoun dont les travaux seront terminés cette année.

« Deux hôpitaux régionaux à Akjoujt et Zouerate et trois autres départementaux dans les chefs-lieux des moughataas de Maghnia Lehjar, Timane et M'Bout sont en phase de lancement dans le cadre du PPGASDL », poursuit le directeur.

Il a aussi annoncé, la poursuite des travaux pour la réhabilitation et la construction de 42 postes et 38 centres de santé, en plus de l'extension du centre hospitalier de Nouakchott au stade final, un laboratoire de contrôle de qualité des médicaments, réalisé à 65% et la poursuite des travaux de réhabilitation de l'hôpital de Nouadhibou.

Au sujet du programme de développement de la ville de Nouakchott, M. Ould Sghaïr a annoncé la construction de 28 centres de santé dont la réception est prévue au mois de juin 2026.

Jeunesse et Sports

Parlant des réalisations en faveur du secteur de la jeunesse et des sports, le directeur des Bâtiments a cité la Construction, dans le cadre du programme de développement de la ville de Nouakchott, les stades de Sebkhah et d'El Mina, une salle de sport polyvalente à Arafat, une grande place publique en face du Centre international des conférences Mokhtar Ould Daddah à Nouakchott, deux salles de sport à Kaédi et Kiffa, cinq terrains de mini football et trois pelouses synthétiques.

A ces réalisations s'ajoutent les stades de football de Teyarett et de Dar-Naïm, achevés en 2025, en plus d'un stade municipal à Bababé et la construction de deux espaces de jeunesse à Oualata et Tichitt.

Enseignement supérieur

Interrogé sur les réalisations opérées dans le département de l'Enseignement supérieur, le directeur a annoncé l'extension de l'université de Nouakchott El Asriya, l'Institut numérique, l'ISCA, l'IUP, l'ISET de Rosso et la construction du siège de l'école nationale de l'Administration, du journalisme et de la magistrature.

Enseignement technique et professionnel

Dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel, le département de l'Habitat a réalisé plusieurs infrastructures, selon le directeur, notamment : l'école de pétrole, mines et gaz, le village artisanal, business Scholl, lycée commercial et l'école des TIC (technologie de l'information et de la communication) de Nouadhibou.

Affaires Islamiques

Pour le compte du ministère des Affaires isla-



miques, le directeur note que 40 mosquées sont en cours de construction à l'intérieur, l'extension de l'ISERI, la construction de la grande mosquée de Boghé et celle de la Socogim PS de Nouakchott.

Chancelleries

La construction des chancelleries est un fondement essentiel de la souveraineté des pays. Conscient de cette réalité, la Mauritanie a mis en œuvre des chantiers permettant, selon le département de l'Habitat, de construire des ambassades de Mauritanie à Abou Dhabi, Niamey, Rabat, Dakar et au Mali.

Bâtiments administratifs

Pour mettre en place des bâtiments administratifs décentes, le directeur des Bâtiments et Equipements publics a déclaré que son département a mis en œuvre de gros chantiers, soldés par la construction des sièges de la délégation générale de la Gestion des Crises et à la Sécurité civile, la délégation générale des Archives nationales, la HAPA, la réhabilitation du ministère du Commerce et du Tourisme, la mise à niveau des locaux de l'ancienne primaire, du commissariat aux Droits de l'Homme, la construction des locaux du conseil économique, social et environnemental, des bureaux et logements des hakems de Teyragh-Zeina, d'El Mina, de Tékane, de Touil, de Lixciba II, la villa de passage à Zouerate et la réhabilitation des locaux de la Cour des Comptes.

Difficultés rencontrées

Les problèmes des bâtiments en Mauritanie, note le directeur, portent essentiellement, sur l'absence de la maintenance, la qualification des entreprises, la qualité du suivi et la qualification de la main d'œuvre.

Pour remédier à ces difficultés, l'Etat a mis en place un mécanisme de classement des entreprises qui a donné de bons résultats en les répartissant en cinq catégories qualifiées en bâtiment.

Cela a eu pour conséquence d'opérer une nette amélioration de la qualité des bâtiments et plus de respect des normes et des délais d'exécution, ce qui a considérablement embelli la ville de Nouakchott comme capitale de la Mauritanie et sa vitrine sur l'étranger.

Ces progrès ont réduit le déficit en bâtiments publics et renforcé les compétences de la main d'œuvre locale nationale.

MAMY



La DCIG, un centre névralgique au sein du ministère de l'Habitat

La direction de la Cartographie et de l'Information géographique (DCIG), logée au sein du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, joue un rôle de premier plan dans la réalisation, le suivi des études de direction et du contrôle des produits de tous les travaux géographiques, juridiques et cartographiques.

Malgré un personnel et des moyens limités, elle compte à son actif des réalisations importantes depuis 2022 en parvenant à réaliser un réseau géodésique de premier ordre avec l'édification de 5 stations permanentes à Nouakchott, au niveau du port de Tanit, à Rosso, à Nouadhibou et Aleg.

Cela a permis de réaliser une cartographie de base au Nord de la Mauritanie, des cartes au 1/50000 avec une précision beaucoup plus importante que celle des cartes au 1/200.000 qui existaient jusqu'à.

Pour faire le point sur la mission, les activités et les réalisations de cette direction, le magazine mensuel Horizons a rencontré M. Ahmed Ould Diah directeur de la DCIG. Entretien :

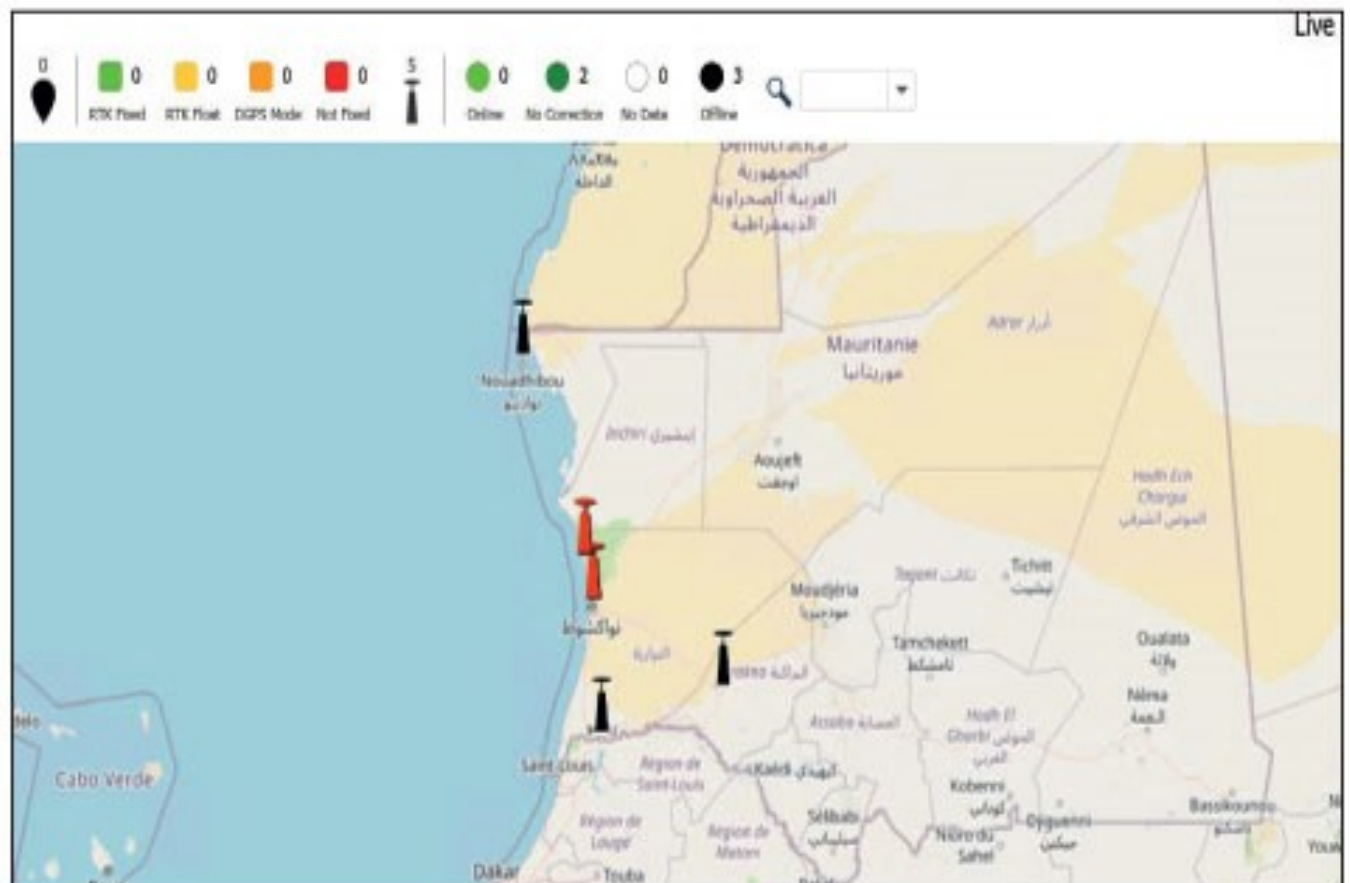
Quelle est la mission dévolue à la direction de la Cartographie et de l'Information Géographique (DCIG)?

M. Ahmed Ould Diah : Conformément au décret N° 002/2022/PM/MHUAT fixant les attributions du ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire et l'organisation



des attributions de l'administration centrale de son département, la direction de la Cartographie et de l'information Géographique est chargée, sous l'autorité du ministre de :

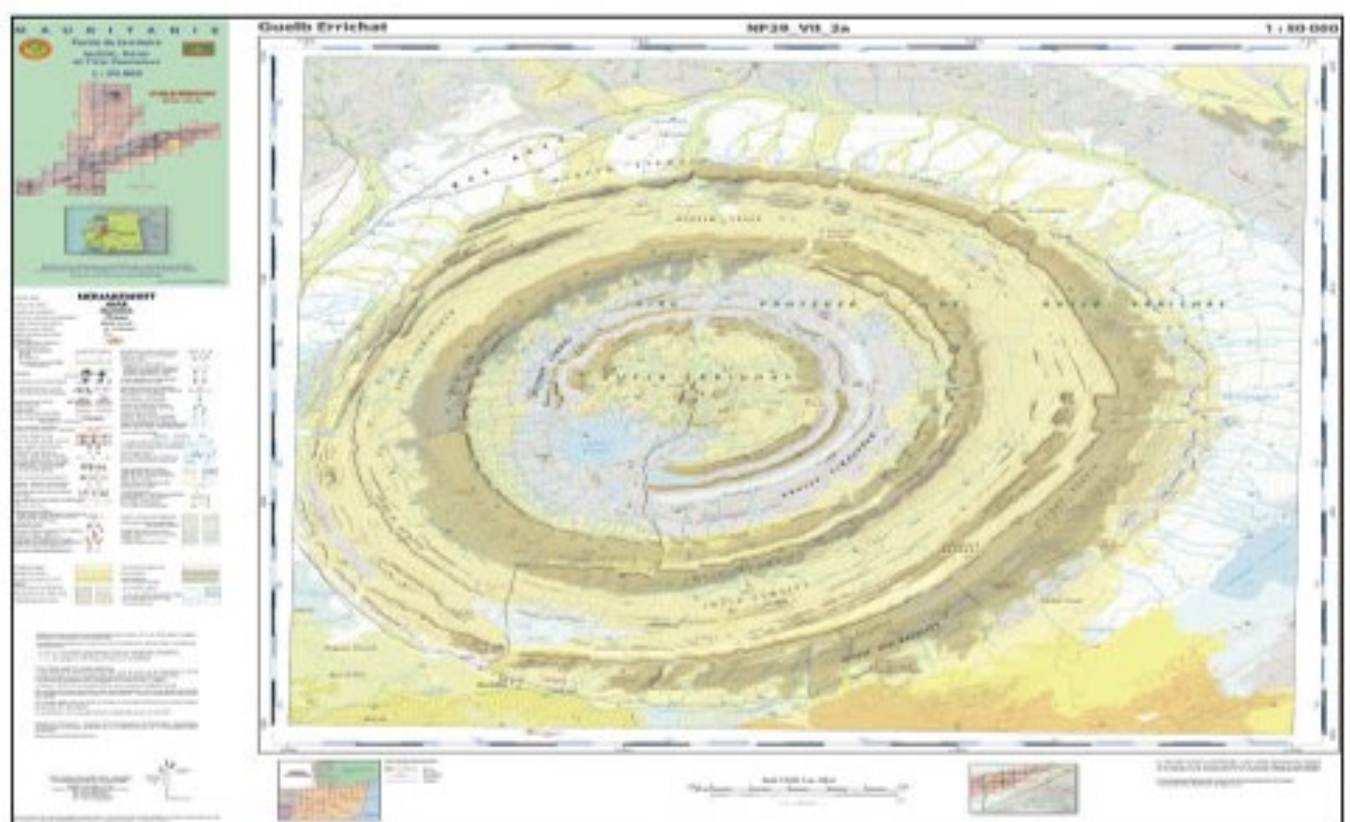
- La réalisation et du suivi des études, de l'exécution, du contrôle des produits des travaux géographiques, géodésiques et cartographiques sur l'ensemble du territoire national.
- L'archivage et la diffusion des produits cartographiques, photographies aériennes et images satellitaires.
- La gestion des réseaux géodésiques et de nivel-



lement,
La délimitation des frontières,
La production et la diffusion d'une cartographie nationale de base,
L'élaboration, la mise à jour et la diffusion des bases de données géographiques,
La réalisation de systèmes d'information géographique,
L'élaboration d'une base de données toponymiques en relation avec les départements concernés.

La (DCIG) est dirigée par un directeur assisté d'un directeur adjoint et comprend deux services :

- Le Service de l'Information géographique qui comprend deux divisions :
 - La division des interfaces géographiques,
 - La division développement des systèmes ;
- Le service de la Cartographie et des Levés terrestres ;
 - Division de la géodésie et de la Photogrammétrie ;
 - Division des Limites et frontières.



Comment la cartographie peut-elle contribuer à la gestion foncière et au développement durable de nos villes ?

M. Ahmed Ould Diah : La cartographie joue un rôle central dans la gestion foncière et le développement durable des villes, notamment grâce aux outils modernes qui constituent le référentiel cartographique comme les systèmes d'information géographique (SIG) et l'imagerie satellitaire, imagerie aérienne.

Ce référentiel cartographique contribue concrètement à ces enjeux :

1. Gestion foncière et cadastrale

- **Sécurisation foncière :** Les infrastructures des données Géospaciales (référentiel cartographique ou référentiel géodésique) permettent de délimiter précisément les parcelles (cadastre), de suivre l'historique des terrains et d'enregistrer les droits de propriété, réduisant ainsi les conflits fonciers.

- **Identification des gisements fonciers :** Ces infrastructures des données Géospaciales (référentiel cartographique ou référentiel géodésique) aident à repérer les terrains vacants, les friches industrielles ou les sous-utilisés pour les réhabiliter, limitant ainsi l'étalement urbain.

- **Planification et urbanisme :** Ils servent de base à l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, SCoT) et à la planification des infrastructures.

2. Développement Urbain Durable

- **Lutte contre l'étalement urbain :** en cartographiant l'utilisation des sols, les villes peuvent mieux densifier les zones actuelles et protéger les espaces naturels ou agricoles.

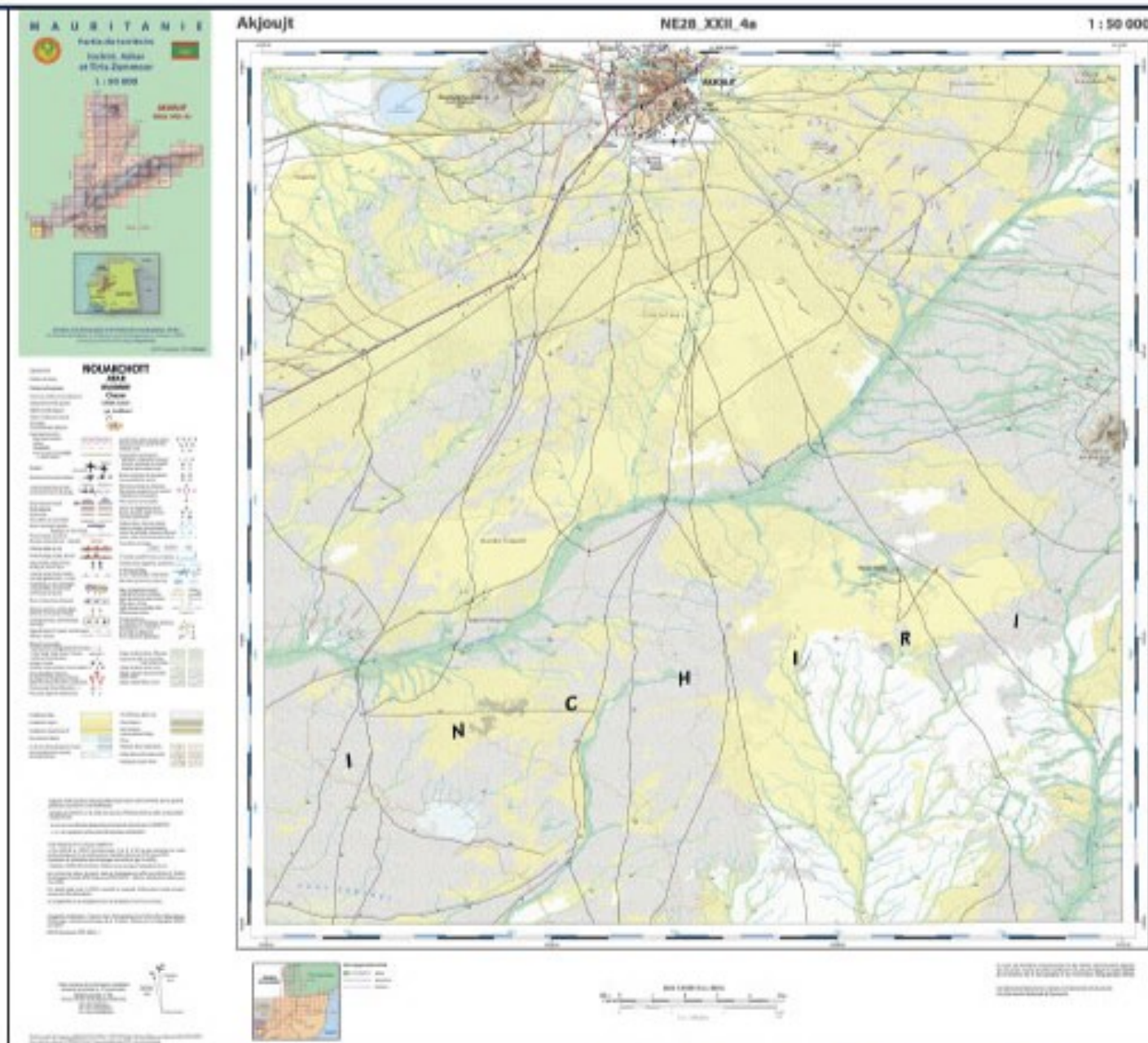
- **Gestion des risques naturels :** La cartographie des zones inondables, de glissements de terrain ou de feux de brousse permet d'anticiper les risques et d'adapter les constructions.

- **Mobilité durable :** Les cartes permettent d'optimiser les réseaux de transports en commun, de planifier les pistes cyclables et de réduire les déplacements polluants.

- **Gestion des ressources :** Les infrastructures des données géospaciales (référentiel cartographique ou référentiel géodésique) permettent le positionnement la location, le positionnement et le suivi des réseaux d'eau, d'énergie et la gestion des déchets. Pour conclure, la cartographie facilite la gestion foncière transparente. Elle permet de clarifier la propriété des terrains, de limiter les conflits fonciers et de sécuriser les droits des habitants. Un cadastre bien cartographié rend les transactions plus fiables et réduit les litiges.

Au niveau du ministère, est-ce que la cartographie est prise en compte dans la planification et l'aménagement des villes ?

Mr Ahmed Ould Diah : Oui dans les normes, la cartographie est fondamentale et systématiquement



prise en compte dans la planification et l'aménagement des villes. Elle est la base technique et visuelle permettant de comprendre, analyser et structurer le territoire.

Elle intervient comme :

- **Outil de diagnostic et d'analyse :** Avant tout projet, la cartographie permet de visualiser les contraintes (relief, risques naturels, réseaux souterrains) et d'analyser l'occupation des sols, les flux de circulation et la densité des bâtiments.

- **Support des documents réglementaires :** Les plans d'urbanisme, comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou les schémas d'aménagement, sont essentiellement des documents cartographiques. Ils délimitent les zones constructibles, les espaces verts et les infrastructures.

- **Modélisation et simulation (SIG et 3D) :** Les Systèmes d'Information Géographique (SIG) et la cartographie 3D permettent de simuler l'impact de nouveaux aménagements, d'optimiser l'implantation d'infrastructures et de gérer les réseaux.

- **Aide à la décision :** Elle aide les décideurs à prendre des décisions éclairées pour un développement urbain durable, par exemple en identifiant les zones de chaleur ou en planifiant la proximité des commerces.

Qu'en est-il pour la cartographie des zones à risques pour la prévention et la gestion

des catastrophes. Qu'est ce qui est prévu à ce niveau ? Et la protection de l'environnement ? Est-elle prise en compte afin de concilier le développement de l'habitat avec la préservation des écosystèmes et de la biodiversité ?

Mr Ahmed Ould Diah : Dans une carte topographique, toutes les contraintes (relief, risques naturels, réseaux souterrains) sont cartographiées sur une base de données fiable et établie. Ces informations permettront aux autorités et spécialistes de prendre des décisions éclairées pour un développement urbain durable.

On peut citer certains aspects clés de la cartographie des risques dans ce domaine :

1. Objectifs de la cartographie des risques
 - **Prévention et atténuation :** Identifier les zones dangereuses pour limiter l'installation de nouvelles infrastructures et planifier l'aménagement du territoire en conséquence.
 - **Gestion de crise :** Faciliter la localisation des zones à risque, anticiper les inondations (par exemple, via la cartographie 3D) et visualiser les points de vulnérabilité.
 - **Information et sensibilisation :** Informer les citoyens et les décideurs via des outils visuels (cartes de prévision des dommages, sites d'évacuation).
2. Usage dans la gestion des catastrophes (avant, pendant, après)

• **Avant (Prévention)** : Les cartes permettent de réglementer l'urbanisme (ex: Plans de Prévention des Risques - PPR).

• **Pendant (Crise)** : Elles servent à identifier les itinéraires d'évacuation et les sites d'accueil.

• **Après (Retour d'expérience)** : Elles aident à analyser les dégâts en croisant les zones inondées avec les indemnités de catastrophe naturelle, ajustant ainsi les futures mesures de prévention.

3. Des exemples de cartes sont illustrés dans ce domaine :

- carte topo de NKTT à 1/ 10 000 ième

-carte à 1/ 50 000 ième et 1/ 200 000 ième

En ce qui concerne l'aspect environnemental, la cartographie moderne intègre la dimension de l'environnement pour concilier le développement de l'habitat avec la préservation des écosystèmes et de la biodiversité

En résumé, la cartographie des zones à risques est un outil fondamental de la gestion des catastrophes, permettant de visualiser, d'analyser et de hiérarchiser les menaces (naturelle ou technologique) pour protéger les personnes et les biens. Elle combine l'analyse des aléas (historique, intensité) avec la vulnérabilité du territoire.

Quelle place occupe la cartographie dans la prise de décision pour la validation des projets d'aménagements ?

Mr Ahmed Ould Diah : Les données géospatiales qu'ils s'agissent du **référentiel géodésique** (réseau géodésique, réseau de nivellement et réseau de gravimétrie), ou de **référentiel cartographique** (de cartographie aérienne, d'imagerie satellitaire, ou de systèmes d'information géographique (SIG)),

elles sont un rôle essentiel pour la prise de décision éclairée. Leurs intégrations dans les politiques publiques permettent d'améliorer significativement la planification, le suivi et l'évaluation des actions de l'État.

Par exemple :

1. Sécurité et stabilité territoriale

Les infrastructures géospatiales jouent un rôle clé dans la prévention et la gestion des crises sécuritaires. Elles permettent une surveillance précise des territoires, facilitent la détection des mouvements suspects et renforcent les capacités de réponse rapide des forces de sécurité. Dans les zones sensibles, elles contribuent à une meilleure anticipation des risques et à une coordination efficace des interventions.

2. Démarcation et gestion des frontières

La délimitation claire et consensuelle des frontières est un enjeu majeur pour la paix et la coopération entre États. Les outils géospatiaux offrent des solutions fiables et transparentes pour la cartographie et la matérialisation des frontières. Ils permettent également de réduire les conflits liés aux ambiguïtés territoriales et de soutenir les processus diplomatiques par des données objectives et vérifiables.

3. Gouvernance et transparence

Une gouvernance moderne repose sur l'accès à une information fiable et partagée. Les infrastructures géospatiales favorisent la transparence en rendant les données accessibles aux institutions, aux partenaires et aux citoyens. Elles soutiennent la décentralisation en permettant aux collectivités locales de mieux planifier l'utilisation des ressources et d'améliorer la prestation des services publics.

4. Planification et projets de développement

Qu'il s'agisse d'infrastructures routières, de gestion urbaine, de gestion foncière, d'agriculture ou de gestion des ressources naturelles, les données géospatiales sont indispensables. Elles permettent d'optimiser l'allocation des ressources, d'identifier les zones prioritaires et d'assurer un développement harmonieux et durable. Elles contribuent également à la résilience face aux changements climatiques en facilitant la gestion des risques environnementaux.

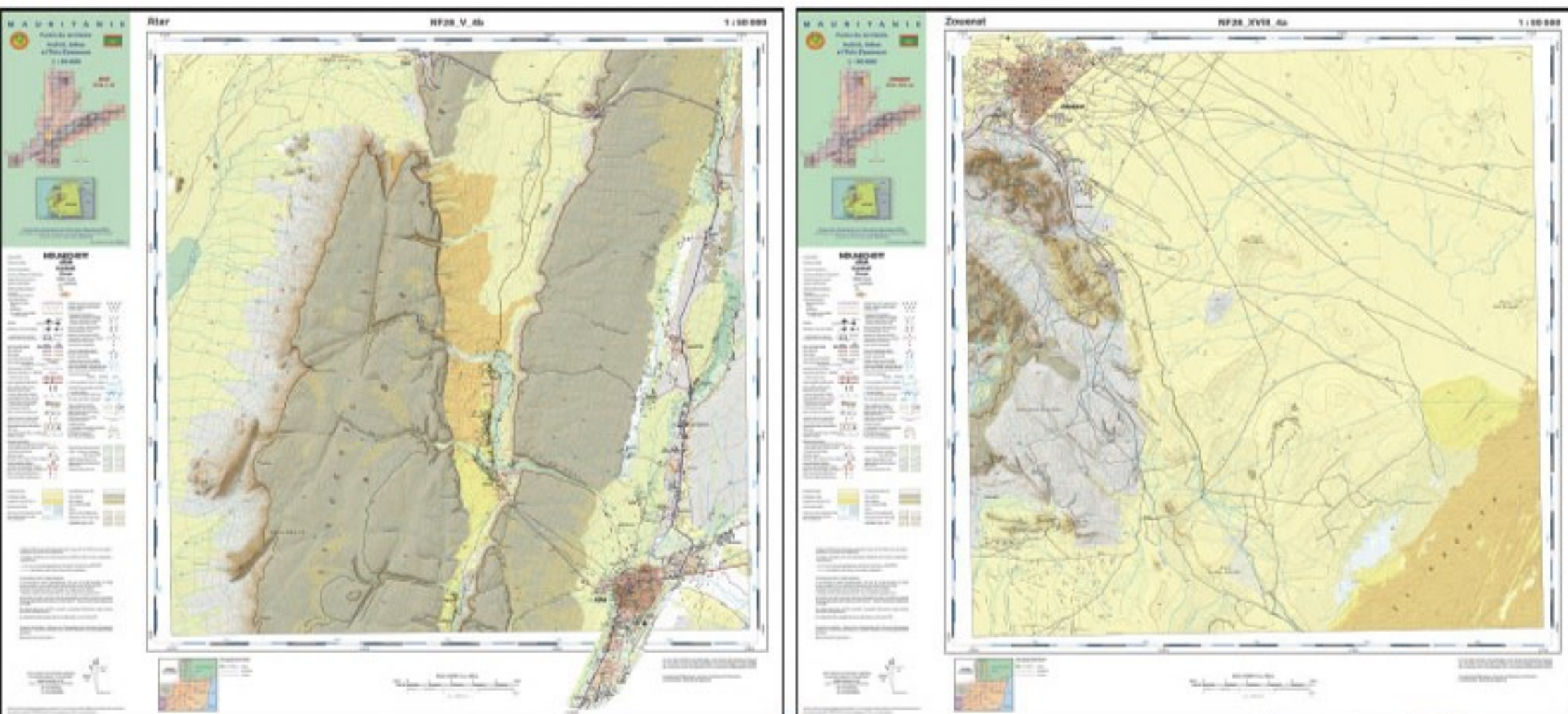
Quelles sont vos recommandations, pour une meilleure intégration de la cartographie dans le développement de la Mauritanie ?

Mr Ahmed Ould Diah : Afin de tirer pleinement parti des infrastructures géospatiales, je propose de :

- Mettre en place de politiques nationales de gestion et de partage des données géospatiales ;
- Coordonner entre les structures concernées ;
- Renforcer les capacités techniques et humaines dans ce domaine ; -
- Promouvoir la collaboration interinstitutionnelle et régionale ;
- Investir dans des technologies modernes et des systèmes interopérables ;
- Garantir un cadre juridique adapté pour la protection et l'utilisation des données.

En conclusion, les infrastructures géospatiales ne sont plus un luxe technologique, mais une nécessité stratégique. Elles sont un pilier fondamental pour assurer la sécurité, renforcer la souveraineté territoriale, améliorer la gouvernance et accélérer le développement économique et social.

Propos recueillis par Bakari Gueye



Projets réalisés par la DCIG

Au cours de la période 2022- 2025, la direction a réalisé les actions suivantes :

I – volet infrastructures géodésiques

Au cours de cette période, la DCIG a exécuté les actions suivantes :

a) Réseau spatial

- Cinq (5) stations permanentes GNSS CORS (Nouakchott, Port Tanit, NDB, Rosso et Aleg) sur seize (16) Stations prévues sur l'ensemble du pays

b) Réseau physique

- Réseau Géodésique de premier ordre composé de 72 bornes réparties sur l'ensemble de la Mauritanie;

- Réobservations et réhabilitation du réseau de triangulation de Nouakchott.

II- volet infrastructures Nivellements

a) Réseau de Nivellement de 1er ordre

- Installation d'un Marégraphe ;

- Élaboration des trrs pour la réalisation de ce réseau de nivellement de 1er ordre sur 300 km environ sur les axes (Nouakchott- Chami, Nouakchott -Akjoujt, Nouakchott-Rosso- Barrage de Manantali et Nouakchott- Aleg) ;

- Elaboration de cahiers charges pour la pose et la confection de bornes de nivellement sur l'axe Nouakchott- Chami et l'axe Nouakchott-Rosso- Barrage de Manantali.

III - volet Cartographie

- Élaborations de plusieurs TDRS (projet de cartographie, PNG, ING et géoportail) ;

- Lancement des études de ces projets

- Résultats des études : projet de Plan National de Géomatique (PNG), un projet Institut National Géographique (ING), cartographie à moyen échelle, mise en place d'un géoportail, ...)

IV. Projets en cours

1 - volet infrastructures géodésiques et de nivellement

- La pose et la confection de bornes de nivellement sur l'axe Nouakchott-Chami et l'axe Nouakchott-Rosso- Barrage de Manantali est programmée dans le plan action annuel (PAA) au niveau de la commission Ad hoc.

2 – volet Cartographie

- Pour la mise en œuvre de ces deux projets (PNG et ING) dont les communications sont en cours ;

- Projet de cartographie au 50000ème en cours de réalisation pour une superficie de 62000km² qui couvre une partie des régions de l'Inchiri, de l'Adrar et du Tiris Zemmour.

Le projet sera terminé avant la fin de l'année en cours ;

- Projet de la mise en place d'un géoportail dont le contrat a reçu l'approbation de Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) et dont la procédure est en cours ;

- Matérialisation des limites territoriales conformément à la réglementation en vigueur (traçage fidèle sur la carte des limites territoriales sur la base

des textes législatifs et réglementaires en vigueur).

V. Projets programmés

1-Volet infrastructures géodésiques et de nivellement

Quatre (4) stations permanentes GNSS CORS et achat d'équipements sont programmés et dont l'exécution nécessite une convention d'entente entre notre Département et celui de la Défense Nationale.

2-Volet Cartographie

- Réalisation d'une cartographie de base à l'échelle 1/ 50000ème sur une partie du territoire national façade maritime (régions Nouakchott et Nouadhibou) et la partie ouest des régions de (Inchiri, Adrar et Tiris Zemmour)

- Mise à jour de la carte topographique de Nouakchott (échelle 1/10000ème).

VI-Coopération nationale et internationale

1) Coopération nationale :

a) Les projets déjà réalisés dans les domaines des infrastructures géodésiques et cartographiques ont été exécutés dans le cadre d'une convention cadre signée en 2018 entre le Ministère de la Défense Nationale et le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ;

b) Convention entre notre Département et l'université de Nouakchott ;

c) La DCIG est membre de la commission nationale de gestion des frontières (Mauritanie-Sénégal, Mauritanie-Mali et Mauritanie - Algérie).

2) Coopération internationale :

a) Une convention avec la France dans le domaine de la cartographie qui n'a jamais été mise en œuvre ;

b) Organisme régionaux et internationaux spécialisés : absence de présence de la DCIG.

VII. Contraintes

- Manque de coordination entre les différents intervenants du secteur : défaut d'harmonisation dans l'information géographique ;

- Insuffisances des moyens humains et ainsi que des équipements et un local adéquat et adapté.

VIII.Perspectives

- Développer une coopération sous régionale et internationale ainsi qu'avec les organismes internationaux spécialisés ;

- Redynamiser la présence au niveau des rencontres avec les Organismes régionaux et internationaux spécialisés ;

- Renforcer la coordination intersectorielle,

- Prendre des dispositions réglementaires pour le respect des normes et les règles de l'art pour l'utilisation des données géospatiales ;

- Créer un Institut National de Géographie.

IX. Conclusion et Propositions

Pour permettre à la Direction de respecter son programme, il est nécessaire de mettre en place rapidement une convention d'entente entre les deux Départements (MDN et le MHUAT).

Prendre les dispositions réglementaires néces-

saires pour l'approbation des projets de textes portant création d'un Institut National de Géographie et l'adoption du PNG.

La cartographie, la géodésie, la gestion des systèmes d'information géographique (SIG), et l'analyse spatiale sont aujourd'hui des outils indispensables à la planification urbaine, à la sécurité, à la gestion des ressources naturelles, à l'environnement, aux infrastructures et à la prévention des risques.

Malgré les besoins croissants, notre pays ne dispose pas d'une institution nationale dédiée à la production, la gestion et la diffusion de l'information géographique de référence.

C'est ainsi que la création d'un Institut National de Géographie s'impose dans un contexte marqué par l'accélération des dynamiques de développement, la gestion efficace de l'espace national et l'accès à des données géographiques fiables qui sont devenus des enjeux stratégiques.

Le Plan National de la Géomatique (PNG) est un programme stratégique pour structurer et développer l'utilisation des données et des outils géomatiques sur leur territoire.

L'objectif principal d'un PNG est généralement :

- Améliorer la gestion de l'espace territorial et la prise de décision grâce à l'information géographique.

- Mettre en place une Infrastructure Nationale de Données Géographiques (INDG) pour collecter, gérer, diffuser et pérenniser les données géographiques de référence et sectorielles.

- Renforcer les capacités (formation et expertise) des acteurs nationaux dans le domaine de la géomatique.

- Assurer la coordination et le pilotage de la production et de l'utilisation de l'information géographique entre les différentes entités publiques et privées.

Exemples

Ces plans s'articulent souvent autour de plusieurs axes :

- Pilotage et coordination du secteur.

- Mise en place d'un référentiel géographique national.

- Diffusion et catalogage de l'information géographique

- Réalisation de projets sectoriels pilotes (aménagement du territoire, agriculture, gestion de l'eau, prévention des risques, etc.).

- Formation et acquisition de compétences.

- Communication et accompagnement du changement.

En résumé, le Plan National de la Géomatique est un levier de la bonne gouvernance économique et sociale dont le but est une meilleure connaissance et maîtrise du patrimoine national géo-référencé.

Ahmed Ould Dialh

Du désordre à l'organisation :

Comment la classification des entreprises redessine le secteur des travaux publics

Par Salem Mori

Le secteur du bâtiment a longtemps été marqué par des controverses autour des mécanismes d'attribution des marchés publics. Toutefois, il connaît aujourd'hui une transformation qualitative. Au cœur de cette évolution se trouve le programme de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics, qui redéfinit les conditions d'accès aux marchés et valorise les capacités réelles des entreprises.

Dans ce cadre, nous avons rencontré M. Yahfoudh Ould Chrif, Secrétaire permanent de la Commission nationale de qualification et de classification des entreprises de travaux publics. Dans un entretien accordé au magazine mensuel Echaab, il a affirmé que le nouveau système, adopté en 2022, constitue un tournant majeur dans l'organisation du secteur du bâtiment et des travaux publics en Mauritanie.

Il a précisé que, dans le cadre de la réforme du secteur, le gouvernement a instauré en 2022 un système national de qualification et de classification des entreprises. Bien que ce dispositif soit encore en phase de consolidation, il s'impose progressivement comme un outil central de régulation du secteur. Il a ajouté que ce système s'inscrit dans une orientation générale de l'État visant à mieux encadrer l'accès aux marchés publics.

À ce propos, il a déclaré : « Le décret n° 172/2022 du 21 novembre 2022 est venu corriger un certain nombre de dysfonctionnements, notamment en ce qui concerne l'adéquation entre les capacités des entreprises et les marchés qui leur sont attribués », ajoutant qu'il ne s'agit pas d'un simple ajustement technique, mais d'un changement fondamental d'approche. Désormais, aucune entreprise ne peut participer aux marchés de bâtiment et de travaux publics sans être préalablement qualifiée et classée. Ce mécanisme repose sur des critères rigoureux. Il a expliqué que la qualification est accordée sur la base de références réelles et dûment documentées, et que seules les réalisations effectivement exécutées par l'entreprise avec ses propres moyens humains et matériels sont prises en compte. Cette approche, a-t-il souligné, renforce la crédibilité du système et limite les pratiques reposant sur des références indirectes.

Il a indiqué qu'après la phase de qualification, les entreprises sont classées en catégories. Cette classification prend en considération les moyens techniques, les ressources humaines, la capacité financière et le niveau de performance. Elle détermine le type de marchés auxquels l'entreprise peut accéder ainsi que l'ampleur des travaux qu'elle est en mesure de réaliser. Il a ajouté que ce système



contribue à une meilleure organisation du secteur, chaque entreprise opérant dans un cadre adapté à ses capacités réelles.

Il a également précisé que, depuis la création de la Commission à ce jour, 405 entreprises ont été classées, réparties sur dix domaines du secteur du bâtiment et des travaux publics en Mauritanie, à savoir :

- Bâtiment et travaux publics : 250 entreprises
- Routes : 13 entreprises
- Forages : 17 entreprises
- Assainissement et eau potable : 50 entreprises
- Barrages : 0 entreprises
- Digue et retenues d'eau : 15 entreprises
- Production d'électricité : 5 entreprises
- Réseaux électriques : 5 entreprises
- Assainissement : 10 entreprises
- Aménagement agricole : 13 entreprises

Ces domaines sont répartis en trois catégories, à l'exception du secteur du bâtiment qui en compte cinq. L'impact de ce système ne se limite pas à l'organisation du marché, mais ouvre également de nouvelles perspectives.

À cet égard, il a affirmé que la classification permet une répartition plus équitable des marchés publics, grâce à la fixation de plafonds annuels par catégorie, ce qui évite leur concentration entre un nombre limité d'entreprises. Selon lui, cet aspect est fondamental, car il offre à un plus grand nombre d'entreprises la possibilité d'accéder aux marchés en fonction de leurs capacités.

Il a également mis en avant les retombées du système sur l'organisation du secteur, soulignant

que l'obtention de la qualification suppose le respect des obligations fiscales et sociales, notamment la déclaration du chiffre d'affaires et l'immatriculation à la Caisse nationale de sécurité sociale. Cette exigence a eu un impact direct sur l'emploi, avec la création de plus de 2000 emplois directs grâce à la dynamique générée par ce dispositif.

Sur le plan technique, il a indiqué que les résultats commencent à apparaître progressivement, déclarant : « Nous constatons une amélioration de la qualité des travaux et un meilleur respect des délais d'exécution, en raison de l'adéquation entre les capacités des entreprises et les exigences des projets ». Il a cité à cet égard le programme de développement d'urgence de la ville de Nouakchott et des villes de l'intérieur, dont les résultats sont jugés encourageants,

toutes les entreprises intervenant étant titulaires d'une classification.

S'agissant de la gestion du système, M. Ould Chrif a souligné le rôle central de la Commission nationale, devenue pleinement opérationnelle depuis 2024. Elle compte 22 membres représentant des départements ministériels (finances, hydraulique, agriculture, énergie, transport, commerce...), des institutions publiques (Direction générale des impôts, Caisse nationale de sécurité sociale), des ordres professionnels (ingénieurs, architectes), ainsi que des représentants du secteur privé.

Il a affirmé que cette diversité garantit un traitement équilibré et intégré des dossiers, les décisions étant prises de manière collégiale selon des critères définis, ce qui renforce la transparence du processus. Dans le même esprit, une plateforme numérique a été mise en place pour le traitement des demandes. Elle permet, selon lui, une évaluation des dossiers selon un mécanisme unifié et assure la traçabilité des décisions, limitant ainsi les interventions humaines et renforçant la transparence.

Malgré ces acquis, M. Ould Chrif a reconnu l'existence de défis, déclarant : « Nous devons encore accompagner les entreprises, en particulier les plus petites, afin de leur permettre de s'adapter aux exigences du système ». Il a toutefois insisté sur l'essentiel : « Nous disposons aujourd'hui d'un cadre structuré qui valorise les capacités réelles des entreprises et contribue à l'amélioration de la gouvernance des marchés publics ».

Réforme juridique du secteur de l'habitat :

Vers un urbanisme maîtrisé et durable en Mauritanie

Dans un contexte marqué par une urbanisation rapide et des défis croissants en matière d'aménagement du territoire, la Mauritanie s'engage dans une refonte profonde de son cadre juridique et administratif dans le secteur de l'habitat. C'est ce qui ressort de l'entretien accordé par la conseillère technique chargée des Affaires juridiques au ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Mme. Mama Mohamed Cheikh Sidya.

Au cœur de cette dynamique, une volonté politique affirmée au plus haut niveau de l'État. Le secteur de l'habitat a été en effet érigé en priorité stratégique. L'objectif est clair : doter la Mauritanie d'un environnement législatif moderne, capable de répondre aux exigences contemporaines tout en garantissant un développement urbain harmonieux et durable. Selon la conseillère, les dernières années ont été marquées par une véritable « révolution » dans la production juridique du secteur. Des dizaines de textes-lois, décrets et communications ont été élaborés, révisés et adoptés en Conseil des ministres afin de combler les lacunes du passé et de structurer durablement l'action publique.

Ces réformes traduisent une volonté de rompre avec les pratiques antérieures marquées par une certaine improvisation dans l'urbanisation. Elles ont pour but d'instaurer un cadre normatif rigoureux, favorisant la transparence, la qualité des constructions et une meilleure planification des espaces urbains. Parmi les mesures phares, figurent l'adoption de plans d'aménagement et de lotissement pour plusieurs villes mauritaniennes, la mise en place de dispositifs de régulation du foncier, ainsi que la création d'organes techniques chargés de piloter et de suivre les projets immobiliers.

Une administration restructurée et plus performante

Au-delà de la réforme des textes, le ministère a également engagé une profonde restructuration de son appareil administratif. Le décret n°002-2022, adopté en mai 2022, a redéfini les attributions du département et permis la mise en place d'une organisation plus cohérente et plus efficace.

Dans ce cadre, une inspection générale des bâtiments a été créée avec pour mission de veiller à la sécurité, à la qualité et à la conformité des constructions. Véritable « gendarme du bâtiment », cette structure est appelée à jouer un rôle majeur dans le contrôle des projets et le respect des normes techniques.

Parallèlement, de nouvelles directions ont vu le jour, notamment dans les domaines de la planification urbaine, de l'architecture, de la maintenance, du contrôle urbain et des systèmes d'information



géographique. Une réorganisation qui a pour objet de renforcer les capacités de l'État et à améliorer la gouvernance du secteur.

Autre innovation notable : l'adoption d'une politique de « porte ouverte », permettant aux citoyens et aux opérateurs économiques d'accéder plus facilement à l'administration. La démarche s'accompagne d'un effort de transparence et d'efficacité, notamment avec la régularisation des délais de paiement des entreprises intervenant dans les projets publics.

Des lois structurantes pour répondre aux enjeux actuels

Au cœur de la réforme, figurent deux textes majeurs appelés à transformer durablement le secteur. Le premier concerne la loi sur l'urbanisme et la construction, qui vient remplacer un cadre juridique vieux de plus d'une décennie. Le nouveau texte introduit des innovations importantes, notamment l'intégration des enjeux environnementaux et climatiques, la digitalisation des procédures administratives — comme la délivrance des permis de construire — et le renforcement du rôle des collectivités locales dans la gestion de l'espace urbain.

Il prévoit également des mécanismes de contrôle plus stricts, assortis de sanctions, afin de garantir le respect des normes et d'assurer la sécurité des citoyens.

Le second texte clé est la loi sur la promotion immobilière, conçue comme une réponse directe à la

crise du logement. Elle a pour objet de structurer un secteur longtemps dominé par des initiatives individuelles, en créant un cadre favorable à l'investissement et en encourageant les partenariats entre les secteurs public et privé.

La loi accorde une place importante à la dimension sociale, en facilitant l'accès au logement pour les couches à revenus modestes et intermédiaires, contribuant ainsi à réduire les inégalités en matière de propriété foncière.

Un arsenal réglementaire pour une mise en œuvre effective

La conseillère insiste également sur l'importance des textes d'application, sans lesquels les lois restent lettre morte. À cet effet, de nombreux décrets ont été adoptés pour traduire concrètement les orientations législatives sur le terrain.

Ces textes portent notamment sur la classification et la qualification des entreprises de travaux publics,

afin de garantir que les projets soient confiés à des acteurs compétents, capables de respecter les exigences techniques et les délais.

Ils concernent également la planification urbaine, avec l'adoption de schémas directeurs et de plans d'aménagement pour plusieurs villes, traduisant une volonté de mieux organiser l'expansion urbaine à l'échelle nationale.

Vers une nouvelle gouvernance urbaine

Au final, cette vaste réforme s'inscrit dans une ambition plus large : celle de passer d'un urbanisme spontané, souvent anarchique, à une gestion rationnelle et anticipée de l'espace urbain.

Elle a pour objet de garantir aux citoyens un droit effectif à un logement décent, à sécuriser la propriété foncière et à renforcer la capacité de l'État à planifier, contrôler et accompagner le développement urbain.

Pour les autorités, il s'agit d'un chantier de longue durée

, encore en cours, mais dont les premiers résultats témoignent déjà d'un changement de paradigme.

Une transformation qui pourrait, à terme, redessiner durablement le paysage urbain mauritanien et poser les bases d'un développement plus équilibré et inclusif.

Khalilou Diagana

Urbanisme en Mauritanie :

Le SDAU, outil incontournable pour maîtriser la croissance de Nouakchott

Née en 1957, Nouakchott a vu sa population multipliée par plus de deux mille en moins de soixante ans. Face à une urbanisation galopante et longtemps anarchique, les autorités mauritaniennes ont fait le pari de la planification. M. Malick Fall, directeur de l'Urbanisme et du Développement au ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT), en décrypte les outils, les défis et les ambitions.

Une ville qui a grandi plus vite que ses plans

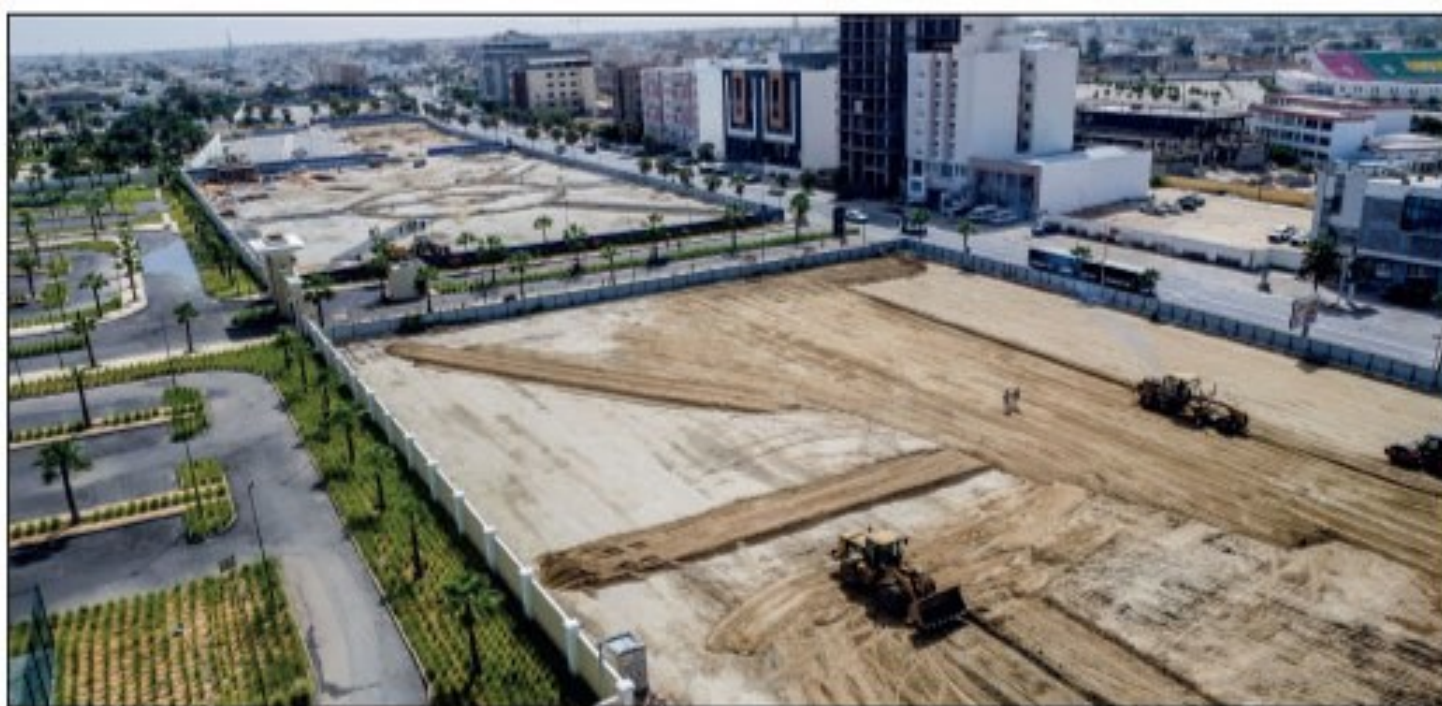
De quelques milliers d'habitants à l'indépendance, Nouakchott accueille aujourd'hui près d'un Mauritanien sur trois. Les grandes sécheresses de années 1970-1980 ont précipité l'exode des populations rurales et nomades vers Nouakchott, un nomadisme qui représentait encore 75 % de la population en 1962 et qui a quasi disparu en l'espace d'une génération. La ville s'est étendue en étoile sur près de 30 kilomètres, «mettant à mal tous les schémas successifs de planification urbaine», selon les propres termes des experts de la JICA.

C'est dans ce contexte qu'un schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) a été déclaré d'utilité publique en 2010, s'inscrivant dans le cadre des plans d'action du MHUAT et en application du programme présidentiel Taaboudati. L'outil ambitieux de faire des villes mauritaniennes de véritables moteurs de développement économique, en s'appuyant sur une planification rigoureuse et un financement dédié aux infrastructures urbaines. Le SDAU de Nouakchott, élaboré entre 2010 et 2018 avec l'appui technique et financier de la JICA, couvre l'ensemble de la région administrative de la capitale (1 120 km²) et trace une feuille de route jusqu'en 2040. Approuvé par le Conseil des ministres en 2010, il prévoit des phases de mise en œuvre quinquennales.

Qu'est-ce qu'un SDAU ? La planification opposable

Dernière l'acronyme se cache une logique précise, que M. Malick Fall prend soin de détailler. Le SDAU est d'abord un document de zonage à long terme — entre dix et vingt ans — encadré par la loi n° 2024-003 du 17 janvier 2024 portant Code de l'Urbanisme.

« Le SDAU, c'est la première échelle des outils de planification urbaine. Chaque zone est destinée à un usage particulier : une zone touristique accueille les hôtels, une zone industrielle ne peut pas être utilisée à des fins d'habitation. Ce n'est pas une question de volonté, c'est la loi. »



Ce qui confère au SDAU sa force juridique, c'est son caractère dit «opposable à l'administration». Une fois les zonages arrêtés, même l'État ne peut les modifier sans passer par une procédure légale contraignante.

« Un investisseur ne peut pas venir dire : je veux un hôtel, mais dans une zone qui n'est pas prévue à cet effet. Et l'administration ne doit pas céder. C'est tout le sens de l'opposabilité », précise M. Malick Fall.

À ce premier outil s'articule un second, plus fin : le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Là où le SDAU dessine les grandes affectations du territoire, le PLU fixe les règles de construction rue par rue, quartier par quartier : nombre de niveaux autorisés, emprise au sol, couleur des façades, règles d'assainissement, alignement par rapport au voisinage...

« C'est le PLU qui fixe toutes les conditions nécessaires à l'obtention d'un permis de construire. Sans lui, pas de construction légale possible. Le PLU est opposable non seulement à l'administration, mais aussi au public. »

Un seul PLU a pour l'heure été finalisé à Nouakchott : celui de Tivragh Zeina, élaboré en partenariat avec la coopération japonaise. Sa mise en œuvre a buté sur un obstacle inattendu : l'absence de limites communales officialisées. Un vide juridique que les autorités ont résolu en adoptant une approche de PLU intercommunal, couvrant la wilaya de Nouakchott Ouezz dans son ensemble — Tivragh Zeina, Ksar et Sebkhâ.

SDAU pour dix villes

Pendant longtemps, la planification urbaine mauritanienne s'est résumée à Nouakchott. Ce déséquilibre est en train de se corriger, grâce à un programme ambitieux financé par la Banque mondiale dans le cadre du projet Moudoun.

« Fin 2024 - début 2025, on a lancé une étude pour la réalisation du SDAU de dix villes en Mauritanie : Nouadhibou, Zouerate, Amar, Kaédi, Sélibabi, Kiffa, Guerou, Aïoun, Néma et le Camp de Mberma. Si ces dix SDAU sont réalisés, on aura une couverture quasi-globale du pays — il ne manquera plus qu'Aleg, Akjoujt et Tidjikdja », note M. Fall.

Le processus se déroule en deux grandes phases. La première — diagnostic et cadrage — est déjà bouclée pour les dix villes ciblées. Chaque validation a eu lieu sur le terrain, sous la supervision du wali et en présence de élus locaux et des services techniques régionaux. La deuxième phase, qui est en l'élaboration des schémas directeurs proprement dits, bat désormais son plein.

« On a reçu les premières versions. En juin-juillet, selon notre planning, elles seront discutées au niveau régional pour validation », note M. Malick Fall. L'article 209 du Code de l'Urbanisme impose qu'en l'espace de cinq ans, toutes les communes urbaines de Mauritanie soient couvertes par un outil de planification — SDAU ou PLU. C'est la feuille de route légale à laquelle se réfère M. Fall.

Le foncier : au cœur des tensions

La question des constructions irrégulières et des destructions qui s'ensuivent est au cœur du débat urbain mauritanien. Ces dernières semaines, plusieurs démolitions ont touché des habitations érigées sur des concessions rurales, soulevant une vive émotion sociale.

M. Fall replace ce phénomène dans un cadre juridique précis. Les concessions rurales sont des terrains qui ont été affectés, à une époque révolue, à des fins agricoles et pastorales. Elles ne sauraient, sans procédure, être reconverties en lotissements résidentiels.

« Même quand un propriétaire détient un titre définitif et souhaite reclasser sa concession rurale, il doit informer le ministère chargé de l'Urbanisme. Il y a des normes à respecter, des pourcentages à céder à l'État. On ne découpe pas les lots comme on veut », explique-t-il.

Le Code de l'Urbanisme est sans ambiguïté sur ce point : ses dispositions transitoires prévoient des sanctions claires pour les contrevenants. La loi de 2024, quant à elle, précise que tout lotissement doit être réalisé sous la tutelle du ministère compétent, selon des normes définies — dimensions des lots, pourcentage de voirie et d'espaces verts inclus.

« Les concessions rurales ne font pas partie des outils de planification urbaine. Un propriétaire qui a un titre définitif n'a pas le droit de louer librement — sauf s'il respecte les règles. Le code de l'urbanisme est clair là-dessus », précise M. Malick Fall.

Le littoral et le centre-ville : deux chantiers structurants

Parmi les projets structurants en cours figure le vaste programme d'aménagement du littoral confié à la Société d'Aménagement du Littoral de Nouakchott (SALN). Il porte sur plus de 1 000 hectares et a pour but de remodeler le front côtier de la capitale, en articulant développement touristique et commercial, préservation environnementale et renforcement des infrastructures.

Sur le plan juridique, le projet s'inscrit dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), un dispositif qui permet de délimiter et d'encadrer une opération urbaine d'envergure. M. Fall détaille la procédure :

« La ZAC permet de circonscrire une zone et de faire valider par le Conseil des ministres ce qu'on entend y réaliser. On y joint un Plan d'Intervention Foncier (PIF), qui précise en détail l'affectation des terrains. Et tout doit être conforme au SDAU



— c'est une exigence légale, non négociable », explique le directeur de l'Urbanisme et du Développement.

Le plan d'aménagement du centre-ville

C'est peut-être le chantier le plus ambitieux annoncé par M. Fall : un plan d'aménagement global du centre-ville de Nouakchott, piloté depuis la primaire. Une société mixte maroco-mauritanienne a été constituée, logée au ministère de l'Équipement. Un comité de pilotage interministériel a été mis en place.

« Depuis le 13 avril 2025, on a lancé une série d'ateliers pour présenter le rapport de cadrage du projet. Des termes de référence ont été rédigés pour recruter les entreprises chargées de la mise en œuvre », note-t-il.

M. Fall insiste aussi sur un point de méthode : tous les projets en cours — SALN, plan de mobilité urbaine, schéma d'assainissement, voirie, projet de tramway — devront être « versés » dans ce plan d'aménagement du centre-ville et articulés avec les outils de planification existants. « On a plaidé pour que rien de ce qui est en cours ne rentre en conflit avec les outils existants. Toute opération doit être calée sur une disposition de la loi : les outils, les opérations urbaines, le contrôle. C'est le triptyque », indique le Directeur.

Révision et ressources humaines : les deux défis de fond

Outil rigide par nature, le SDAU doit pourtant s'adapter aux réalités nouvelles. L'exemple de la zone industrielle en est l'illustration : une zone a été envisagée à Nouakchott, mais elle ne correspondait pas aux affectations prévues par le schéma directeur. La solution retenue a été de déplacer le projet hors du périmètre de la capitale, dans la commune de Ouad Naga.

Pour éviter que de tels arbitrages n'imposent à chaque fois une révision lourde du SDAU, des mécanismes de modification partielle sont en cours d'institutionnalisation.

« On va fixer un pourcentage de révision autorisée. Cela permettra d'ajuster intelligemment le SDAU pour intégrer de nouveaux paramètres, sans remettre en cause l'ensemble du document », note le directeur de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.

Former les urbanistes de demain

La Mauritanie manque cruellement d'urbanistes. M. Fall, docteur en cartographie lui-même, le reconnaît sans détour : les urbanistes de formation pure sont rares dans le département.

« On a des techniciens. L'école polytechnique et l'Institut d'Algèr forment des étudiants en licence d'urbanisme. La création d'une faculté d'architecture, avec peut-être une spécialité en urbanisme dans les curricula, pourrait à terme résoudre ce déficit. »

Un programme de renforcement des capacités a été mis en place avec la coopération japonaise, incluant des formations dispensées au Japon. M. Fall en a été l'un des bénéficiaires, aux côtés de ses collègues, lors de l'élaboration du SDAU de Nouakchott.

« On a signalé à nos partenaires japonais qu'au-delà du travail réalisé dans le cadre de ce SDAU, nous sommes conscients de la nécessité d'être autonomes pour le faire nous-mêmes à l'avenir », déclare-t-il.

Vers une couverture nationale : l'horizon 2029

À la question des priorités pour les années à venir, M. Fall est direct : la loi parle pour lui.

« L'article 209 stipule que dans un délai de cinq ans, toutes les communes urbaines de Mauritanie doivent être couvertes par des outils de planification. C'est notre feuille de route. Cela permettra de maîtriser la situation actuelle, de mettre fin à l'anarchie et de nous projeter vers l'avenir. »

Nouakchott reste l'exemple à la fois de ce qu'il ne faut pas reproduire et de ce qu'il faut anticiper. Les villes de l'intérieur — Kiffa, Nouadhibou, Kaédi — connaissent aujourd'hui des mutations similaires à celles que Nouakchott a traversées. Le pari de la planification, tardif dans la capitale, doit être gagné en amont dans le reste de la Mauritanie.

Un SDAU, explique-t-il « ce n'est pas un expert qui vient dire seul ce qu'il faut faire. C'est un projet participatif. On travaille avec les élus, les autorités administratives, les services techniques. On présente, on discute, on intègre. Puis, si le réseau tel qu'il a été planifié est respecté, il ne devrait pas y avoir de déficit dans le futur. »

Reste à faire respecter ces outils dans la durée — face aux pressions foncières, aux intérêts économiques et aux urgences politiques. C'est là, sans doute, que se jouera la véritable bataille de l'urbanisme mauritanien.

Amadou SY

Agence de Développement Urbain : Accélération des efforts pour tourner la page des quartiers précaires



Par Mamadou THIAM

Nouakchott reste confrontée à une réalité urbaine contrastée entre modernisation affichée et expansion anarchique. Les quartiers précaires, issus de l'occupation illégale des terrains publics — communément appelée « gazra » — continuent de fragiliser le tissu urbain et d'altérer l'image de Nouakchott.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont décidé de passer à une phase plus offensive, en faisant de l'éradication de ces zones une priorité stratégique. D'autant plus que l'éradication des quartiers précaires et la lutte contre l'occupation illégale des terrains publics s'imposent aujourd'hui comme des priorités majeures des autorités mauritaniennes.

À Nouakchott, la prolifération des bidonvilles, souvent désignés sous le terme gazra est un défi urbain de taille, affectant à la fois l'image de la capitale et les conditions de vie de milliers de citoyens.

Pour y faire face, le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, à travers l'Agence de Développement Urbain (ADU) met en œuvre une stratégie ambitieuse fondée sur la



وكالة التنمية الحضرية - ADU

planification, la restructuration et le relogement des populations. C'est dans cette optique que l'ADU procède à l'aménagement de nouveaux espaces urbains dotés de services essentiels : eau, électricité, écoles, centres de santé et infrastructures de sécurité. L'objectif est d'offrir de meilleures conditions de vie aux populations concernées et de favoriser leur stabilisation dans des zones viabilisées.

Dans cette perspective, le projet de décret portant approbation du plan de lotissement du secteur 22

à Toujounine, déclaré d'utilité publique, vise à régulariser les occupations illégales à Nouakchott. Il prévoit également la réinstallation de nombreuses familles dans des zones aménagées, contribuant ainsi à l'achèvement du processus de restructuration des quartiers précaires. Le plan s'inscrit dans la vision du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, qui prévoit l'attribution de 5000 parcelles destinées à la construction de logements sociaux au profit des ménages vulnérables.

Préserver le visage urbain et éradiquer l'occupation anarchique des espaces publics

Le directeur général de l'Agence de Développement Urbain, M. Sidi Mohamed Ould Bouna, a souligné, dans un entretien accordé au magazine Horizons, que l'Agence a été créée pour mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière d'habitat, pour éliminer les quartiers précaires et restructurer plusieurs zones de Nouakchott. Des projets ont déjà été réalisés dans les communes de Dar Naïm, Toujounine et Arafat.

M. Sidi Mohamed Ould Bouna a précisé qu'à partir de 2020, une nouvelle phase du programme a été lancée, structurée autour de deux volets :

-le premier concerne la régularisation des attributions foncières issues des opérations précédentes,



Ce volet est aujourd'hui presque achevé.

-Le second cible les zones fortement touchées par l'occupation anarchique, constituant un défi majeur pour l'aménagement urbain.

Une zone de relogement a ainsi été identifiée et aménagée pour accueillir les populations concernées. Le plan du secteur 22, approuvé en Conseil des ministres le 27 octobre 2021, comprend plus de 13 000 parcelles viabilisées. À ce jour, plus de 9 000 familles y ont été relogées, dans des zones désormais équipées d'infrastructures scolaires, sanitaires et sécuritaires.

Le directeur général de l'ADU a également indiqué que les opérations de restructuration se poursuivront dans plusieurs zones, notamment Toujounine, Dar Naïm et d'autres quartiers. L'objectif est de préserver le visage urbain de Nouakchott et d'éradiquer l'occupation anarchique des espaces publics.

Par ailleurs, des progrès significatifs ont été réalisés dans la résolution des litiges fonciers liés aux anciennes attributions. Le programme "Hayat Jedida" « Nouvelle Vie », supervisé par le Président de la République, a permis d'améliorer considérablement les conditions de vie des populations relogées. M. Sidi Mohamed Ould Bouba a enfin insisté sur la nécessité d'un changement de comportement, soulignant que de nombreux occupants illégaux disposent déjà de parcelles attribuées légalement. Le respect des règles d'urbanisme et la coopération des citoyens restent essentiels pour mettre fin durablement au phénomène des gazras, à dit M. Ould Bouba.

Plus de vingt ans d'interventions structurantes

Depuis 2001, la Mauritanie a engagé d'importants programmes de restructuration des quartiers précaires, avec la création de l'Agence de Développement Urbain comme organe d'exécution.

-Phase 1 (2003-2007) : réalisée avec le soutien de la Banque mondiale (85 % du financement). Ce

vaste programme de restructuration urbaine a été initié dans le plus ancien bidonville de la capitale, El Mina, avant d'être étendu à l'ensemble de Nouakchott. Cette phase a concerné environ 10 000 familles dans la commune d'El Mina.

-Phase 2 (depuis 2009) : financée entièrement par l'État, elle couvre près de 100 000 familles dans les communes de Dar Naïm, Arafat et Toujounine, avec un taux d'exécution d'environ 95 %.

-Phase actuelle (depuis 2020) : poursuite du programme avec un accent sur la régularisation foncière et la résorption des nouvelles zones d'occupation anarchique.

Des résultats concrets sur le terrain

Les interventions ont permis :

-La normalisation de nombreux quartiers grâce à l'aménagement de voiries et d'espaces publics,

-L'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'électricité,

-La régularisation d'environ 15 000 lots,

-Le renforcement des services de base.

Ces actions ont également contribué à dynamiser l'économie locale, notamment dans les secteurs du bâtiment et du commerce.

Hayat Jedida, un modèle d'aménagement intégré

L'opération Hayat Jedida « Nouvelle Vie » est un exemple emblématique de cette approche. Elle a permis la viabilisation de 453 hectares, la réalisation de 8,5 km de routes bitumées et l'aménagement de 15 km de pistes d'accès, ainsi que l'installation de réseaux d'eau et d'électricité.

Le projet intègre également un important volet social, avec la construction d'écoles (de cinq établissements scolaires - trois écoles fondamentales, un collège et un lycée-). En outre, dans le cadre du renforcement des infrastructures sociales, le programme diffère des autres programmes par un ef-

fort soutenu en matière d'équipements publics notamment la construction d'un poste de santé, d'un commissariat de police et l'édification de dix points de vente de produits subventionnés. Ces initiatives s'inscrivent dans un cadre beaucoup plus global de gestion du foncier et de l'accompagnement social.

Une transformation en cours, malgré les défis

Au-delà des réalisations, ces efforts traduisent une volonté de transformation durable du paysage urbain de Nouakchott, fondée sur une approche intégrée combinant aménagement, inclusion sociale et développement économique.

Des défis persistent toutefois, notamment en matière de gestion foncière, de continuité des programmes et d'accompagnement social. Néanmoins, les autorités affichent leur détermination à poursuivre cette dynamique afin de bâtir une capitale plus structurée, inclusive et moderne.

Une bataille encore inachevée

Malgré ces avancées, les défis restent importants : pression démographique, gestion du foncier, comportements persistants d'occupation illégale.

Pour les autorités, la réussite de cette politique dépend désormais autant de la rigueur de l'État que de l'adhésion des citoyens.

Une capitale à un tournant décisif

Forme est de constater que Nouakchott joue aujourd'hui une partie essentielle de son avenir urbain. Entre ordre et anarchie, planification et improvisation, la capitale est à la croisée des chemins. La disposition des quartiers précaires doit dépasser la simple victoire urbanistique : elle doit incarner le respect de la loi, la défense de l'intérêt collectif et garantir à chaque citoyen un droit fondamental, celui de vivre dignement.

La directrice générale de l'ANESP :

« Nous veillons à faire prévaloir la qualité, la transparence et l'efficacité dans l'exécution des projets »



Parmi les réalisations de l'Agence Nationale d'Exécution et de Suivi des Projets, il y a eu la supervision technique de l'extension du Centre Hospitalier National, la supervision technique de la construction des hôpitaux de Tidjikja et d'Aïoun, la construction de l'hôpital d'Aleg, la construction de 17 centres de santé à Nouakchott. Il faut ajouter la construction de 412 salles de classe dans le cadre du programme prioritaire élargi, la supervision technique de la construction de plus de 817 salles de classe, la réhabilitation et la rénovation de l'ancien immeuble du Gouvernement, la supervision technique de la réhabilitation de 198 centres d'accueil des citoyens pour l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés... Ce sont-là quelques réalisations citées par Mme Maimouna Mint Ahmed Salem, directrice générale de l'ANESP, dans un entretien avec le magazine HORIZONS.



Revisitant le bilan de l'année 2025, la directrice de l'ANESP a aussi réaffirmé, la position de son établissement comme acteur clé dans la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux infrastructures, comme bras technique fiable de l'État dont l'objectif principal est de contribuer efficacement à un développement durable fondé sur la qualité, la

transparence et l'efficacité.

En quoi consiste l'appui de votre agence aux départements ministériels dans l'exécution des projets ?

Mme Maimouna Mint Ahmed Salem : L'agence que je dirige assure un ensemble de missions importantes dont notamment : la direction et la super-

vision de l'exécution des projets de construction et de réhabilitation, le suivi des projets financés par l'État ou par les partenaires techniques et financiers.

Elle a aussi entre autres, pour but la mise en œuvre des projets de partenariat public-privé, l'élaboration des études stratégiques et techniques des projets, la fourniture de conseil et d'assistance technique. Tout comme elle prend en compte les aspects environnementaux dans l'exécution des travaux, la préparation des dossiers de recherche de financement. S'agissant de ses domaines d'intervention, l'agence intervient au profit de plusieurs acteurs comme les départements ministériels, les établissements publics, les collectivités locales, les partenaires techniques et financiers de l'État en plus des organismes et organisations d'utilité publique.

Quant à ses outils de travail, l'agence adopte une approche intégrée dans la mise en œuvre des projets en réalisant les études préliminaires détaillées de ces projets et en suivant l'ensemble des phases d'exécution des projets comme maître d'ouvrage délégué. Elle assure aussi le suivi technique, administratif et financier, la fourniture de conseil et d'appui technique, le contrôle de la qualité d'exécution et du respect des normes...



Elle est un bras technique fiable pour l'État à même de développer une expertise nationale dans le domaine des infrastructures, de renforcer les capacités techniques locales et de former les compétences requises. Toute chose qui garantit la réalisation de projets avec un haut niveau de qualité et dans les délais impartis. La Promotion de l'emploi des jeunes dans le secteur du bâtiment est aussi un aspect important de ses missions.

Pouvez-vous nous faire un bilan de l'action de votre établissement ?

Mme Maimouma Mint Ahmed Salem: les domaines d'interventions de notre agence sont variés, voici quelques projets qui illustrent bien la situation.

Dans le domaine des infrastructures sanitaires, il y a eu la supervision technique de l'extension du Centre Hospitalier National, la supervision tech-

nique de la construction des hôpitaux de Tidjikja et d'Aioua, la construction de l'hôpital d'Aleg, la construction de 17 centres de santé à Nouakchott. Dans le domaine des infrastructures scolaires et administratives, 412 salles de classe ont été construites dans le cadre du programme prioritaire élargi, y compris la supervision technique de la construction de plus de 817 salles de classe, la réhabilitation et la rénovation de l'ancien immeuble du Gouvernement, la supervision technique de la réhabilitation de 198 centres d'accueil des citoyens au profit de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés. S'y ajoute le contrôle technique de la construction de dizaines de tronçons de routes nationales, la supervision des infrastructures dans six regroupements villageois, la réalisation de dizaines d'études techniques pour des projets structurants.

Que comptez-vous faire pour redynamiser l'action de votre établissement ?

Mme Maimouma Mint Ahmed Salem: L'agence est un pilier essentiel dans le renforcement de la gouvernance de l'investissement public. C'est pourquoi elle veille à assurer la qualité et la durabilité des projets, au service des objectifs de développement national et de l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens. Pour ce faire elle adopte une vision stratégique mettant en avant la constance de l'excellence dans l'exécution des travaux publics.

Dans cette perspective l'excellence et la performance sont pour nous un cap invariable dans la réalisation des projets.

**Propos recueillis :
par Sidi Moustapha Ould Bellah**

L'ANESP en quelques lignes

L'Agence Nationale d'Exécution et de Suivi des Projets constitue un partenaire stratégique de l'État dans la réalisation et le suivi des projets de construction et de développement. Elle a été créée en 2009 en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial, afin de servir d'outil moderne d'appui aux secteurs gouvernementaux dans l'exécution des projets, notamment ceux relatifs aux bâtiments et aux infrastructures publiques, conformément aux standards de qualité, d'efficacité et de transparence.

L'Agence représente un pilier essentiel dans le renforcement de la gouvernance de l'investissement public, en garantissant la qualité et la durabilité des projets, au service des objectifs de développement national et de l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens.

Ses Objectifs stratégiques sont : La création de l'Agence s'inscrit dans la réalisation de plusieurs objectifs essentiels, notamment :

- Renforcer l'efficacité de la gestion des investissements publics
- Développer les infrastructures soutenant la croissance économique
- Améliorer l'accès des citoyens aux services de base



Pierre taillée pour un habitat sain et économique



Par Baba Dianfa Traoré

Des pierres de différentes couleurs amassées çà et là dans la carrière, rouge, bleue, violet, jaune, rose, grise, blanche et dorée. C'est cette belle pierre taillée multicolore largement utilisée dans la construction locale, à partir de matériaux locaux.

Le directeur général de l'Établissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETR-ML), M. Salek Jalal, a déclaré à Horizons/Magazine que depuis deux décennies, son établissement construit et travaille avec les matériaux locaux. Il parle d'un savoir-faire hérité de génération en génération depuis la construction des cités du patrimoine comme Tichit ou Ouadane.

Aujourd'hui, dit Salek Jalal « nous avons conservé ce patrimoine à travers une architecture et des techniques de construction modernes et innovantes ».

Parlant des objectifs fondamentaux de l'ETR-ML, M. Salek Jalal a soutenu qu'il s'agit de « développer les matériaux locaux de construction pour réduire les inégalités spatiales, diminuer la dépendance de l'importation. Ceci, dit le Directeur Général, « nous amène à lutter contre le chômage par des Projets à haute intensité d'emplois proposant un habitat sain et économique pour satisfaire la commande publique ».

Qualité, compétitivité

D'autre part, on « cherche à proposer des designs et une architecture moderne, une large palette de choix de produits et de techniques. En plus, abouir à des services de qualité pour être plus compétitif et convaincre la clientèle privée », note M. Salek Jalal. Evoquant la vision de l'établissement, il indique



que les matériaux locaux de construction se sont développés ces dernières années, montrant leurs avantages sur tous les plans particulièrement en gestion et exploitation artisanales et industrielles des carrières de production de matériaux locaux de construction.

Dans le cadre, dit-il, « nous procédons à l'aménagement, pavage, dallage, plaque de revêtement de routes et bretelles rurales, accotements et Trottoirs, jardin et patio, places publiques ».

Construction de 50 logements à Sélbaby

Pour les réalisations, l'ETR-ML a construit 50 logements à Sélbaby (Guidimaga). Dans le cadre du programme "Taahoudary" du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. L'établissement a à son actif de nombreuses autres réalisations, notamment des points de santé et des écoles. Ces infrastructures ont été construites, précisément dans les wilayas du Nord, à Aleg et Maghna-Lahja. L'établissement compte actuellement 115 employés.

Les représentants régionaux de l'ETR-ML, dont des ingénieurs, examinent et contrôlent ces infrastructures.

M. Salek Jalal a évoqué un plan d'espaces publics, à Nouakchott, dont les travaux commencent bientôt In Chaa Allah.

Emplois permanents et temporaires

L'établissement accorde une place de choix à l'environnement par rapport à l'exploitation de la carrière de pierre taillée. Il a déjà créé 620 emplois permanents et plus de 3.000 emplois temporaires. Ceux-ci sont accompagnés de programmes de formation et de promotion continues.

Premier Schéma National d'Aménagement du Territoire en Mauritanie... vers la consolidation d'une vision stratégique du développement

Le Schéma national d'aménagement du territoire en Mauritanie constitue l'un des instruments stratégiques majeurs sur lesquels l'État s'appuie pour réorganiser l'espace géographique et promouvoir un développement équilibré entre les différentes régions du pays. Depuis son lancement officiel en mai 2024, ce projet a franchi plusieurs étapes organisationnelles et techniques, reflétant l'ampleur des ambitions qui lui sont associées, en tant que cadre de référence pour l'orientation des politiques publiques et des investissements nationaux sur le long terme.

Un lancement officiel fondateur d'une trajectoire stratégique

Le 23 mai 2024, le Premier ministre a procédé au lancement officiel du Schéma national d'aménagement du territoire, sous le haut patronage de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. Cet événement a marqué un tournant décisif dans la planification du développement en Mauritanie, avec l'adoption, pour la première fois, d'une approche globale visant à encadrer et orienter les investissements publics à l'échelle nationale, selon une vision cohérente tenant compte des spécificités régionales. Ce lancement est l'aboutissement d'un long processus préparatoire amorcé à la fin de l'année 2010, à travers l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires, notamment les décrets relatifs aux procédures d'élaboration des outils d'aménagement du territoire, à la classification des agglomérations humaines, ainsi qu'à la mise en place de l'Observatoire national de l'aménagement du territoire. Dans son essence, ce schéma vise à assurer une répartition équitable et rationnelle des activités économiques et des infrastructures, afin de réduire les déséquilibres territoriaux qui ont longtemps constitué un frein au développement global.

Des étapes structurées pour un projet de long terme

Les autorités en charge ont adopté une méthodologie rigoureuse, fondée sur des phases successives permettant la construction d'une vision intégrée. Ces étapes comprennent la collecte et l'analyse d'un diagnostic sectoriel et territorial exhaustif, suivies de la définition des grandes orientations et des options stratégiques, puis l'élaboration de cartes et de systèmes d'information, jusqu'à l'adoption finale du schéma sous forme de loi contraignante, applicable pour une durée d'au moins vingt ans, avec possibilité de révision selon les cadres légaux



en vigueur.

Ce processus ne constitue pas seulement une démarche technique, mais représente également une garantie essentielle pour l'élaboration d'un schéma réaliste, fondé sur des données précises et répondant aux besoins des populations dans toutes les régions. Il témoigne en outre d'un effort collectif mobilisant plusieurs secteurs et expertises nationales.

Première phase : le diagnostic stratégique territorial

Avec l'avancement des travaux, le projet est entré dans une phase décisive consistant en l'élaboration d'un diagnostic stratégique sectoriel et territorial, qui constitue le socle des étapes ultérieures. Dans ce cadre, une réunion des commissions techniques s'est tenue en octobre 2023 afin d'examiner et d'adopter les résultats de cette phase, avec la participation de représentants de divers départements ministériels et d'experts.

Ce diagnostic comprend un rapport global, accompagné de rapports détaillés couvrant des secteurs clés tels que l'énergie, l'économie, l'éducation, l'agriculture et l'élevage, illustrant ainsi l'approche globale retenue dans l'élaboration du schéma. Cette étape a permis de dresser un état des lieux

précis, mettant en évidence les atouts et les dysfonctionnements à corriger dans le cadre d'une vision stratégique intégrée.

Ateliers régionaux et approche participative

L'élaboration du schéma ne s'est pas limitée à un travail technique centralisé. Elle s'est appuyée sur une approche participative élargie, incluant l'organisation de rencontres régionales dans plusieurs villes, notamment Néma, Aleg et Zouerate, avec la participation des autorités administratives, des élus locaux et des représentants de la société civile.

Dans ce cadre, la géographie économique du pays a été structurée en trois pôles : un pôle Est axé sur le développement de l'élevage, un pôle Centre-Sud orienté vers l'agriculture, et un pôle Nord focalisé sur les ressources minières et énergétiques.

Ces concertations ont permis d'impliquer les acteurs locaux dans la définition des orientations de développement, tout en assurant l'adéquation du schéma avec les réalités territoriales. Elles ont également favorisé l'échange d'idées et le renforcement de la coordination entre les différents intervenants.



Nouakchott accueille la restitution de la première phase

Le 24 novembre 2025, la capitale Nouakchott a accueilli un forum national consacré à la présentation des résultats de la première phase du schéma. À cette occasion, le rapport diagnostique global a été présenté à un large éventail d'acteurs institutionnels, administratifs et d'experts.

Ce forum a constitué une étape clé du processus, permettant d'évaluer les travaux réalisés et de débattre des perspectives d'amélioration avant le passage aux phases suivantes, en vue de sa validation finale par l'Observatoire national de l'aménagement du territoire.

Vers une adoption légale et une mise en œuvre durable

À l'issue de la phase de diagnostic, les travaux se poursuivent en vue de la définition de grandes

orientations stratégiques, qui encadreront la répartition des projets et des investissements à travers le territoire. Le schéma devrait être adopté, à terme, sous forme de loi contraignante, fixant les lignes directrices du développement territorial pour une période d'au moins vingt ans.

Ce cadre juridique permettra d'assurer la continuité des politiques publiques, indépendamment des conjonctures, tout en restant adaptable aux évolutions futures.

Enjeux majeurs et défis à relever

Malgré les avancées significatives enregistrées, la mise en œuvre du schéma demeure tributaire de plusieurs facteurs, notamment la mobilisation des ressources financières, le renforcement des capacités institutionnelles au niveau régional, et l'amélioration de la coordination intersectorielle. Sa réussite repose également sur une mobilisation continue de

l'ensemble des acteurs concernés.

Un projet structurant pour la recomposition de l'espace national

Le Schéma national d'aménagement du territoire représente une avancée majeure vers l'instauration d'un nouveau modèle de développement fondé sur l'équité territoriale et la planification stratégique à long terme. Entre son lancement en 2024 et l'achèvement de sa phase diagnostique en 2025, le projet évolue selon une démarche structurée et une vision claire.

L'ambition demeure de traduire ces orientations en réalisations concrètes, capables d'améliorer les conditions de vie des populations et de redessiner durablement la carte du développement en Mauritanie, dans une logique d'équilibre et de durabilité.





الوكالة الموريتانية للأخبار
Agence Mauritanienne d'Information

